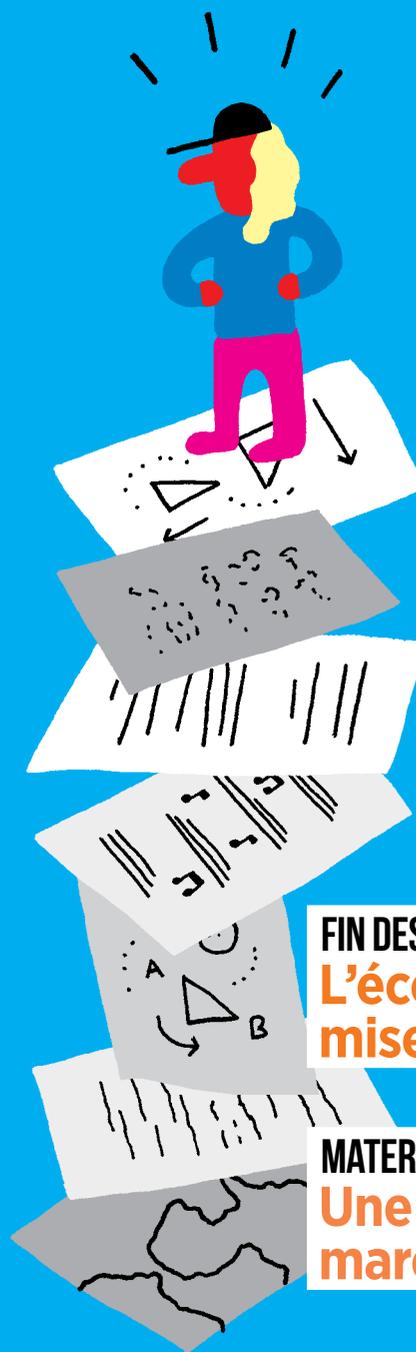


[FENÊTRES] SUR COURS


SNUipp - FSU
HEBDOMADAIRE
N° 437
1^{ER} SEPTEMBRE 2017
ISSN1241-0497

La réussite :

une question
de devoirs ?



FIN DES CONTRATS AIDÉS
L'école
mise à mal

MATERNELLE
Une école en
marche arrière ?

RENTÉE : CHANTER OU DÉCHANTER ?

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



Crédit photos - plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant



A LA UNE

La réussite :
une question
de devoirs ?



SOMMAIRE

5

L'ENFANT À L'ÉCOLE

CRÈCHE : DONNER PLUS
À CEUX QUI ONT MOINS

6

ACTUS

RENTÉE : CHANTER
OU DÉCHANTER ?

10

GRAND ANGLE

TRAVAIL, CARRIÈRE,
RÉMUNÉRATION
CE QUI VOUS ATTEND
À LA RENTÉE

12

DOSSIER

LA RÉUSSITE :
UNE QUESTION DE DEVOIRS ?

18

MÉTIER

MATERNELLE : UNE ÉCOLE
EN MARCHÉ ARRIÈRE ?

27

RESSOURCES

SAINT-BRIEUC
SOUS LES TRACÉS,
LA PLAGE

29

AUTOUR DE L'ÉCOLE

PHILIPPE LENGLET,
PE DANS UN ERPD

30

GRAND INTERVIEW

LOUIS MAURIN

Mauvaise rengaine



En cet été où l'Europe a encore confirmé son incapacité à accueillir dignement les migrants, la France a fait de la solidarité avec ceux qui fuient la misère, un délit. Et les ignobles attentats perpétrés en Espagne, les événements de Charlottesville nous engagent à promouvoir avec conviction la solidarité et la démocratie. Sous couvert de pragmatisme, le président de la République dévoile jour après jour une méthode de travail autocratique et une politique économique et sociale fondée sur l'austérité. La nouvelle loi travail, imposée à la hussarde mobilisera les salariés dès le 12 septembre. Le rétablissement de la journée de carence, le gel du point d'indice et la hausse de la CSG font reposer sur les fonctionnaires et les retraités le financement de cette politique. Nous ne resterons pas sans réaction. La suppression annoncée de plus de 20 000 contrats aidés met les écoles et les familles en difficulté. Le ministre de l'Éducation s'est répandu dans la presse tout l'été, imposant notamment la création des cp à 12 au détriment de la suppression de 1 200 postes de « Plus de maîtres » et dessinant, à petites touches, une école manichéenne et rétrograde que nous combattons. Retour aux fondamentaux, redoublement... Autant de signes précurseurs d'une politique plus vaste puisque le ministère annonce déjà des évaluations au CP et le recentrage sur des « méthodes efficaces » comme la syllabique. Le retour d'une rengaine qui sonne mal aux oreilles des professionnels que nous sommes !



Régis Metzger



DU NEUF SUR SNUIPP.FR

Le site du SNUipp fait peau neuve et sera disponible dès le 1^{er} septembre dans une nouvelle version plus attractive et plus fonctionnelle. Actualités éducatives et syndicales,

informations sur le métier et la carrière, interview, reportages, littérature jeunesse...

À découvrir avec une adresse inchangée www.snuipp.fr

[FENÊTRES]
SUR COURS

Hebdomadaire du syndicat national
unitaire des instituteurs, professeurs
des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00
E-mail : fsc@snuipp.fr

Directeur de la publication : Régis Metzger
Rédaction : Francis Barbe, Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard, Laurence Gaiffe,
Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Philippe Miquel,
Jacques Mucchielli, Francette Popineau,
Virginie Solunto.
Conception graphique : Acte Là !

Impression : SIEP Bois-le-Roi
Régie publicité : Mistral Media
365 rue Vaugirard 75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00
Prix du numéro : 1 euro Abonnement : 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284
Adhérent du syndicat de la presse sociale



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à votre situation, vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail, d'être respecté en tant que professionnel.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST
UTILE

<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



Depuis plus de 100 ans, les autonomes membres de l'Union apportent un soutien associatif, solidaire et immédiat à tous les personnels de l'enseignement public en ce qui concerne :

Les risques professionnels

Mis en cause, diffamés...
Insultés, menacés, agressés...
Inquiets à la suite d'un accident d'élève...
Incertains quant à vos responsabilités.

Conseils,
Documentation,

Consultations juridiques,

Mise à disposition gratuite d'un avocat,
Soutien lors des actions en justice ...

Renseignez-vous :

www.uniondesautonomes.fr

Qu'est ce que l'Union des Autonomes ?

Au printemps 2008, des associations départementales ont décidé de refuser, après le vote de leurs adhérents en Assemblées Générales, le projet d'offre commune de leur ancienne Fédération (FAS) avec la MAIF.

Elles ont rejeté l'assujettissement et la centralisation des traitements des affaires de droit pénal à un système assurantiel qui transforme totalement la nature des valeurs fondamentales de nos associations.

Elles se sont regroupées avec les Autonomes de la Seine et du Lot et Garonne qui avaient déjà quitté la Fédération et ont créé l'Union des Autonomes.

01 64 10 90 74

uniondesautonomes@orange.fr

Les associations membres de l'Union des Autonomes sont présentes dans chaque département





Crèche : donner plus à ceux qui ont moins

La preuve du bénéfice de la fréquentation de lieux éducatifs tels que les crèches n'est plus à faire, mais ce sont ceux qui en auraient le plus besoin qui en bénéficient le moins.

Un enfant issu de famille aisée a 4,5 fois plus de chance de bénéficier d'une place en crèche en France qu'un enfant né dans une famille pauvre, déplore un rapport de l'institut Terra Nova publié en juin dernier sur le sujet. Alors que l'accès à ce mode de garde représente un coût important pour la collectivité, il profite d'abord aux couples bi-actifs vivant dans des quartiers ou régions plutôt favorisés. « À l'intérieur d'une même région, les départements les plus pauvres sont souvent les moins bien dotés. Paris et les Hauts-de-Seine bénéficient de capacités nettement supérieures à celle de la Seine-Saint-Denis ou du Val d'Oise », note le rapport. En cause, un système qui privilégie une offre d'accueil prenant surtout en compte les besoins de garde plutôt que les besoins éducatifs des jeunes enfants. Or, de ce point de vue, ce sont ceux qui en ont le plus besoin pour leur future scolarisation qui profitent le moins des projets pédagogiques menés dans les crèches. Un constat qui conduit les auteurs à préconiser leur développement en milieu rural et dans les quartiers populaires.

Le rapport de l'institut s'appuie sur deux études américaines commencées avec des enfants nés

au début des années 60 et 70 et qui avec un suivi longitudinal de plus de 40 années, ont permis de montrer les effets d'une intervention éducative forte auprès des enfants et de leurs parents dès leur première année.

Agir massivement au plus tôt

Des bénéfices extrêmement intéressants ont été mesurés sur le niveau de langage, la scolarité, le niveau de salaire ou encore les infractions judiciaires commises. Les résultats sont saisissants avec par exemple près de 20 % d'écart de salaire par rapport au groupe témoin ou encore 35 % de mieux sur la maîtrise des compétences de base à 14 ans. C'est donc à un changement de logiciel qu'invitent les auteurs de ce rapport. « Les politiques publiques en direction de la petite enfance doivent mettre davantage l'accent sur l'importance du développement psychomoteur et social des enfants et pas seulement sur les questions de santé et de sécurité ». Les dépenses de financement de tels programmes seraient très inférieures au coût social et économique que génère sur le long terme le système actuel, selon le prix Nobel d'économie James Heckman, cité dans le rapport. LAURENT BERNARDI

PAUVRETÉ

DANS LES PAYS RICHES AUSSI

« En moyenne, dans les pays à revenu élevé*, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté ».

Telle est la principale conclusion de *Construire l'avenir*, un bilan publié en juin par Innocenti, le centre de recherche de l'Unicef. Le rapport note toutefois qu'il existe « d'importantes disparités entre les pays », allant d'environ 10 % dans les pays scandinaves, à des taux dépassant les 35 % en Israël ou en Roumanie. La France est à 17,7 %. Par ailleurs, en moyenne, 12,7 % des enfants ne bénéficient pas de nourriture en quantité suffisante, suffisamment saine ou nutritive. 6 % des enfants français sont dans cette situation. *Les 41 pays de l'UE et de l'OCDE

SURPOIDS

LA FRANCE PLUS FORTE QUE SES VOISINS

En France, 17 % des enfants âgés de 6 à 17 ans sont en surpoids, en incluant les enfants obèses qui représentent 4 % de la tranche d'âge. Ce sont les résultats de deux études menées en 2015 par l'Eren (Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle), rendues publiques au mois de juin. Ce taux est plus élevé que celui de la moyenne européenne s'élevant à 13 % mais, à la différence des autres pays où il augmente, il est resté stable depuis 2006. Les scientifiques y voient un des effets à long terme du Programme national nutrition santé lancé en 2001.

SUREXPOSITION AUX ÉCRANS

ALERTEZ LES BÉBÉS

« La surexposition des jeunes enfants aux écrans est un enjeu majeur de santé publique. » Dans une tribune publiée par *Le Monde* en mai, un collectif de médecins, psychologues, pédiatres, pédopsychiatres, tire la sonnette d'alarme. « Nous recevons de très jeunes enfants stimulés principalement par les écrans, qui, à 3 ans, ne nous regardent pas quand on s'adresse à eux », écrivent-ils. Difficulté à construire une relation avec les parents, retards de langage et de développement, mais aussi symptômes « très semblables aux troubles du spectre autistique », ces professionnels appellent les pouvoirs publics à lancer des campagnes nationales « diffusées dans tous les lieux publics de la petite enfance ».

BELGIQUE

FORMATION DES ENSEIGNANTS

La formation des enseignants du primaire et du collège en Belgique francophone passera de 3 à 4 ans à partir de 2019. Le gouvernement de la communauté belge francophone veut tendre au niveau des enseignants des pays voisins au moment où le pays change son système éducatif avec le Pacte d'excellence. La 4^e année aura lieu en université alors que les 3 premières se font en Haute école pédagogique. Parallèlement, les syndicats ont obtenu une nouvelle grille salariale pour les nouveaux enseignants formés en 4 ans ainsi que des aménagements pour que les autres puissent faire cette 4^e année d'étude. La réforme aura un coût évalué à 300 millions.

CANADA

LE FRANÇAIS MENACÉ À VANCOUVER

Si le français reste très prisé dans les états du Québec et du Nouveau Brunswick, la langue de Molière est en perte de vitesse particulièrement en Colombie-Britannique

selon un rapport du comité sénatorial des langues officielles qui a lancé un appel alarmiste au gouvernement fédéral le 31 mai dernier. Le comité a formulé des recommandations, afin d'enrayer ce désintérêt pour le français dans un pays reconnu officiellement bilingue en vertu de la loi sur les langues officielles de 1969. Il encourage notamment l'amélioration des infrastructures scolaires francophones.

SUISSE

LA THURGOVIE TOUJOURS FRANCOPHONE

Le français continuera à être enseigné à l'école primaire en Thurgovie, un canton suisse. En effet, le Grand conseil a voté contre un article de la loi scolaire prévoyant de renvoyer l'enseignement du français à l'école secondaire et décidé son maintien au prix d'un changement des manuels et d'un renforcement de l'enseignement en groupes restreints. Des pressions ont eu lieu pour remplacer le français par l'anglais dans plusieurs cantons suisses. Après Zurich, qui a décidé finalement de maintenir le français, c'est la Thurgovie qui met fin à ce débat.

LES LANGUES EN EUROPE: ÇA PROGRESSE...

MY TAILOR IS STILL RICH

La dernière publication Eurydice a présenté en mai ses conclusions concernant l'enseignement des langues à l'école en Europe, à partir d'indicateurs et d'enquêtes internationales réalisées sur l'année 2014. Le constat principal est que ça progresse. Dans la plupart des pays européens, les élèves commencent à apprendre une première langue étrangère en tant que matière obligatoire plus tôt qu'auparavant, et généralement entre 6 et 7 ans. 83,8% de tous les élèves inscrits dans l'enseignement primaire ont bénéficié de l'enseignement d'une langue étrangère ou plus, soit une augmentation de 16,5 points depuis 2005. La proportion du temps d'enseignement reste cependant modeste entre 5 et 10% du temps total d'enseignement. De même, si l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère n'est pas obligatoire dans tous les pays, 60% des élèves apprennent maintenant deux langues étrangères au secondaire inférieur (collège) contre 47% en 2003. L'hégémonie de l'anglais est grandissante en Europe puisqu'il est étudiée par 80% des élèves en primaire, 18,7 points de plus qu'en 2005, et plus de 97% des collégiens. Le français est la deuxième langue étrangère la plus étudiée en collège avec 33,3% des élèves européens. Pour l'évaluation, la majorité des pays utilisent le CECR*. Dans la plupart de ces pays, les élèves doivent atteindre le niveau minimum B2 (utilisateur indépendant avancé) pour la première langue étrangère quand ils quittent l'école. La majorité des pays européens déclare offrir un soutien linguistique aux élèves migrants récemment arrivés et la plupart d'entre eux choisissent d'intégrer ces élèves directement dans les classes ordinaires. VIRGINIE SOLUNTO

* Cadre européen commun de référence développé par le Conseil de l'Europe

Philippe Bénét, enseignant et président de la MAE*



« Si un enseignant emmène un enfant non assuré, il se met en défaut »

À la rentrée, pourquoi demander une attestation d'assurance scolaire aux familles ?

La réglementation impose une assurance scolaire des élèves pour les activités facultatives qui dépassent les horaires de classe, lors d'une sortie par exemple, d'un voyage. Si un enseignant emmène des enfants non assurés, il se met en défaut. Il faut bien vérifier que ces attestations comprennent à la fois une responsabilité civile au cas où l'enfant crée un dommage à autrui et une « individuelle corporelle » s'il se blesse tout seul. Car beaucoup d'assurances ne comportent pas les deux ou alors seulement en cas de voyage à l'étranger, d'invalidité permanente. Souvent la franchise est élevée. Cette couverture est également fortement recommandée pour les activités obligatoires, durant le temps scolaire notamment

la récréation où ont lieu la majorité des accidents. L'école – ou plutôt la coopérative scolaire – est assurée, en général par la MAE avec la Maif et l'Occé mais c'est une protection a minima.

Pour les familles sans assurance, quels sont les avantages d'une couverture MAE ?

Le premier avantage ce sont les tarifs très abordables et nous protégeons gratuitement les familles inscrites aux Restos du cœur ou au Secours populaire. Ensuite, nous remboursons dès le premier euro de frais, sans franchise. Enfin, c'est un gage de sécurité pour l'enseignant. Beaucoup d'assurances veulent débours le moins possible et cherchent des responsables, les familles ou les enseignants en cas d'accident. Nous n'avons pas cette démarche,

on se retournera vers l'assurance de l'autre élève s'il est responsable d'un dommage mais pas contre les enseignants.

Ce souci des enseignants s'explique-t-il historiquement ?

La MAE a été créée en 1932 par un instituteur du Lot-et-Garonne qui s'inquiétait de voir les familles dans de graves difficultés financières suite à des accidents. Il a créé la première mutuelle accident élèves. Ces MAE se sont multipliées sur le territoire puis se sont regroupées pour proposer également en 1956 la responsabilité civile. À partir des années 60, la couverture s'est étendue pour tout ce qui concerne l'école, même en extra-scolaire, les trajets, la cantine, les sorties. PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE GAIFFE

* Mutuelle assurance de l'éducation

Rentrée : chanter ou déchanter ?

La rentrée apporte son lot de nouvelles mesures pour l'école. Le nouveau ministre redessine à petites touches une école dont les contours inquiètent, sans tenir compte des besoins du terrain pour améliorer les conditions d'apprentissage.



mathématiques modernes (!), mise en cause des « pédagogistes » propagateurs d'un égalitarisme destructeur, invocation des neurosciences et des méthodes qui marcheraient au mépris de pans entiers de la recherche en éducation, évaluations en CP, remise en cause du collège unique... ET toujours rien du côté des moyens, aucune confirmation de créations de postes et même le report de la prime de 3 000 euros promise aux enseignants de REP+.

Sans moyens supplémentaires

L'année scolaire s'est terminée avec le retour à la semaine à 4 jours, effectuée pour plus d'un tiers des communes dans la précipitation et le manque de préparation (cf page 9). Concrètement en cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale a pris une série de décisions unilatérales ne s'appuyant pas sur la réalité des écoles et instrumentalisant la recherche pour justifier ses choix. Les CP à 12 en Rep+, créés par redéploiement, ont balayé d'un revers de la main la plupart des « Plus de maîtres », dispositif plébiscité par les équipes et les formateurs car ils avaient notamment permis de réinstaurer des collectifs de travail. Ces détournements de postes n'auront pas permis de recréer un vivier de remplaçants, de revoir les effectifs des autres niveaux à la baisse, particulièrement en maternelle,



TEMPS DE TRAVAIL : POUR COMMENCER, EN FINIR AVEC LES APC.

Dans la dernière enquête « Rythmes scolaires » du SNUipp-FSU, les enseignants ont majoritairement dénoncé la détérioration de leurs conditions de travail. Si la baisse des effectifs arrive au premier plan de leurs revendications, c'est ensuite la suppression des APC qui est plébiscitée. Ils demandent ainsi la reconnaissance de tout leur temps de travail et d'avoir la possibilité de travailler en équipe. Le SNUipp-FSU entend bien poursuivre sa campagne pour obtenir une baisse du temps de travail avec comme première étape la fin des APC en appelant les enseignants à se réappropriier les 108 heures annuelles au service de tous les élèves et de toute l'école. Il rencontrera le ministre au mois de septembre pour réengager les discussions sur cette question. <http://je-soutiens.snuipp.fr>

ou de développer par exemple le dispositif « moins de 3 ans ». Les propos du ministre sur la maternelle laissent par ailleurs percevoir une conception limitée et mécaniste des apprentissages. Le fonctionnement même de l'école – disparition programmée de toutes les aides administratives aux directeurs d'école et insuffisance de personnels pour la prise en charge des élèves en situation de handicap – sera impacté par le non-renouvellement des contrats aidés (- 20 000 postes), personnels aux situations déjà précaires. La situation risque de s'aggraver encore en 2018 puisque le ministre a déjà annoncé que le dispositif à 12 élèves étendu aux CE1 et en Rep nécessiterait 9 500 postes. VIRGINIE SOLUNTO

« La première racine [des problèmes de l'école], c'est l'école primaire. » Dans une interview donnée à l'Obs du 24 août, Jean-Michel Blanquer reprendrait-il à son compte « la priorité au primaire » du quinquennat précédent ? Aurait-il entendu les 350 000 professeurs d'école qui attendent toujours en cette rentrée un réel effort de la nation pour une école sous-investie afin de réduire les effectifs par classe, reconstituer les RASED, améliorer le remplacement, relancer la formation continue... ? Les propos du ministre vont les faire déchanter. Sa vision de l'école ne repose que sur des incantations et des positions passivistes qui nous ramènent au début des années 2000 : stigmatisation de la méthode globale, des

MESURES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE

POUR LES FONCTIONNAIRES, C'EST DÉJÀ L'HIVER

Il n'aura fallu que quelques semaines au gouvernement d'Édouard Philippe pour revenir sur certains engagements du précédent quinquennat et dégrader la situation des fonctionnaires. L'une des premières mesures, annoncée par le ministre de l'Action et des comptes publics début juillet, reprend une vieille recette, le gel du point d'indice. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Ce gel du point d'indice prend place dans une série de mesures qui visent à économiser 15 à 20 milliards d'euros sur 2018 et qui toucheront principalement les services publics et les fonctionnaires.

La timide reprise va être plombée par cette politique d'austérité qui réduit les possibilités de consommation des ménages – en l'occurrence celles des 5 millions de fonctionnaires – mais aussi l'investissement, notamment celui des collectivités territoriales dont les dotations sont en baisse. Encore plus inquiétants sont les propos du Premier ministre « d'avoir une masse salariale stable en 2018 par rap-

port à 2017 pour l'ensemble des administrations publiques ». Ce qui conduira à des suppressions de postes et pourrait remettre en cause les augmentations indiciaires prévues par l'accord sur la revalorisation des carrières (PPCR).

C'est aussi le grand retour de la journée de carence, au nom du supposé principe d'équité entre le public et le privé et qui sera une nouvelle injustice à l'égard des fonctionnaires quand, dans le privé, ces jours sont pris en charge par les entreprises pour les 2/3 des salariés. Si le gouvernement s'est engagé à compenser la hausse de la CSG pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis aux mêmes cotisations que dans le privé, il n'a pas encore dit quel levier serait actionné pour éviter une baisse de salaire. Les retraités qui perçoivent une pension supérieure à 1200 euros la verront baisser de 1,7%. Le SNUipp-FSU refuse que les fonctionnaires soient la variable d'ajustement de la politique d'austérité du gouvernement et mobilisera les personnels à ses côtés pour s'y opposer. VIRGINIE SOLUNTO

364€

C'est le montant de l'allocation de rentrée scolaire pour un enfant de 6 à 10 ans versée automatiquement depuis le 17 août aux familles ne dépassant pas les plafonds de ressources. L'ARS est de 384,09€ pour un adolescent de 11 à 14 ans et de 397,49 pour un 15-18 ans. Des montants presque inchangés par rapport à ceux de 2016.



RENTREE EN FANFARE ?

Demander aux élèves d'accueillir leurs nouveaux camarades en musique le jour de la rentrée: c'est ce qu'a suggéré le ministre aux enseignants à grand renfort de trompettes médiatiques. Pour le SNUipp-FSU, les équipes d'écoles n'attendent pas ce genre d'annonce pour inventer des organisations variées, respectueuses du bien-être des élèves à ce moment particulier qu'est la rentrée scolaire. Chanter à la rentrée? Fort aise, mais avec des effectifs trop lourds, des RASED qui manquent et une formation au rabais, les enseignants vont-ils danser toute l'année?

🔗 Rubrique [Le syndicat/les communiqués](#)



BRAINSTORMING

17^e UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU SNUIPP-FSU

La 17^e édition de l'université d'automne du SNUipp-FSU se déroulera cette année du 20 au 22 octobre, de nouveau à Port-Leucate, dans l'Aude, au bord de la Méditerranée. Trois jours de conférences et de débats ouverts à tous les enseignants pour échanger avec les acteurs de la recherche en éducation et des personnalités venues à leur rencontre pour l'occasion. Parmi les nombreux invités cette année: Boris Cyrulnik, Roland Goigoux, Choukri Ben Ayed, Françoise Lantheaume, Patrick Rayou, Christine Passerieux ou encore Dominique Bucheton.

Inscriptions à partir du 7 septembre sur

🔗 [snuipp.fr](#)

REDOUBLEMENT

AUTORISÉ POUR DES CAS RARES...

«Le redoublement doit rester possible quand c'est dans l'intérêt de l'élève et dans des cas qui doivent rester très rares». Par cette déclaration faite dans la presse, le nouveau ministre de l'Éducation nationale entend «autoriser à nouveau» le redoublement dont la possibilité avait été réduite à des cas de rupture scolaire importante ou suite à une demande de la MDPH pour la maternelle. Reste que pour l'instant rien n'est venu définir «ces cas rares». Des propos, avant tout destinés à l'opinion publique qui entretiennent le flou, et n'aident pas les équipes pédagogiques à la prise de décision.

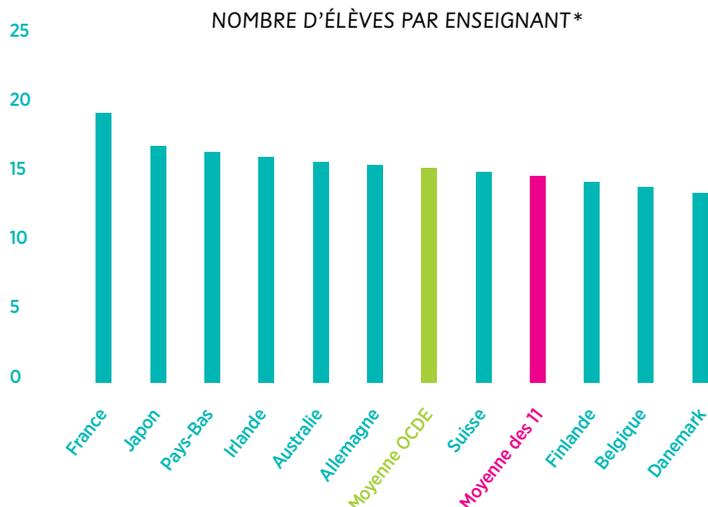
ÉVALUATION DES ÉLÈVES

2^e ANNÉE POUR LE LSU

Le livret scolaire unique s'est mis en place péniblement au cours de l'année passée laissant les enseignants parfois dans l'embarras face aux aléas de la plateforme en ligne et de ses multiples mises à jour. Aucune évaluation à ce jour n'a été faite par le ministre sur le fonctionnement et l'intérêt de cet outil. Le SNUipp-FSU demande un moratoire sur sa mise en œuvre et rappelle l'importance d'un cahier des charges précis sur la protection des données.

L'ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE, MAUVAISE ÉLÈVE DE L'OCDE

➤ Le nombre d'élèves par enseignant est différent du nombre d'élèves par classe. Ce rapport prend en compte tous les personnels enseignants, ceux en charge de classe mais aussi les remplaçants, les personnels des RASED, les déchargés de classe, ceux qui participent aux dédoublements et aux co-interventions... On divise ensuite le nombre total d'élèves scolarisés par ce nombre total d'enseignants. Avec ses 19,4 élèves par enseignant, la France se situe largement au dessus des 15,1 la moyenne de l'OCDE, plus encore des 14,7 la moyenne des 11 pays comparables sur le plan socio-économique.



Fin des contrats aidés : l'école mise à mal

Après avoir annoncé de manière brutale le gel des contrats aidés, le gouvernement sonne le glas des missions d'aide à la direction d'école et met à mal l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Aucune mesure n'est prévue pour l'emploi de ces personnels non-renouvelés ni pour répondre aux missions qu'ils assuraient.

Le bruit courait depuis quelques temps dans les pôles emploi et les rectorats mais c'est maintenant une annonce officielle du gouvernement qui cherche à réduire les dépenses publiques. La ministre du Travail et le Premier ministre ont décidé de manière brutale et unilatérale, sans prévenir les personnels concernés, du non-renouvellement de contrats aidés touchant potentiellement la bagatelle de 350 000 personnes à travers l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer. Une consigne qui a été donnée par mail aux préfets en charge d'attribuer ces moyens aux associations, collectivités locales et services publics de l'État comme l'Éducation nationale ou le secteur sanitaire et social. Si ces deux derniers sembleraient en partie épargnés par la mesure, il n'en reste pas moins que la réduction drastique annoncée des contrats en CUI et CAE les touchera également.



Fin des aides à la direction d'école

Les missions d'aide à la direction d'école seraient ainsi purement et simplement supprimées, à l'issue des contrats en cours, là où elles existaient encore, afin de préserver l'essentiel des postes sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Une situation qui va impacter la direction et désorganiser les écoles dès cette rentrée. Avec 50 000 contrats prévus au lieu des 73 157,

pas sûr non plus que l'ensemble des besoins pour assurer l'accompagnement des élèves puissent être couverts. Ces contrats aidés conçus comme un traitement social du chômage assurent pourtant des missions indispensables, comme l'aide à la direction, qui nécessitent la création de véritables emplois. Le gouvernement laisse ainsi dans l'embaras bon nombre de collectivités territoriales en mal de financement, des écoles et surtout des personnes qui comptaient sur cette embauche, même précaire, dans une situation de chômage de masse. LAURENT BERNARDI

RYTHMES SCOLAIRES

LA DISPARITÉ COMME RÈGLE

«**E**n même temps» 4 jours et 4 jours et demi. Si un tiers des communes françaises va revenir à 4 jours de classe dès la rentrée, les choix opérés se caractérisent par leur diversité, parfois au sein même d'une académie ou d'un département. C'est dans le sud-est de la France qu'on a basculé le plus massivement pour les 4 jours. Dans les Bouches-du-Rhône, 87% des communes sont revenues à 4 jours, elles sont 86% dans les Alpes-Maritimes ou les Alpes de Haute-Provence.

À l'inverse, certains départements ruraux comme l'Ariège (0%), les Landes (2%) ou le Lot (2,6%) ont conservé une organisation sur 4 jours et demi. Dans un contexte d'austérité croissante pour les collectivités territoriales, ce sont souvent des critères d'organisation et de financement qui ont prévalu sur les choix éducatifs, la recherche de cohérence territoriale ou la consultation des acteurs. Pour le SNUipp-FSU, l'organisation de la semaine scolaire doit être cohérente à l'échelle d'un territoire et réfléchie pour permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels. L'avis des enseignants et des conseils d'école doit être entendu. PHILIPPE MIQUEL

EN RÉGIONS

CRÉTEIL-VERSAILLES

LE CONCOURS NE FAIT PAS LE PLEIN

Avec moins de quatre candidats pour un poste offert au concours de recrutement, les académies de Créteil et de Versailles n'ont, cette année encore, pas fait le plein de lauréats. Un déficit de 360 postes pour Créteil, de 74 pour Versailles et autant d'enseignants qui manqueront à l'appel dans les classes. Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable de prendre enfin des mesures fortes pour rendre le métier attractif. Il demande aussi le maintien du concours spécial à Créteil, son élargissement aux autres académies déficitaires, et de permettre à Créteil et à Versailles le recrutement de listes complémentaires volontaires des autres académies.

MAYOTTE

UNE GRÈVE À LA RENTRÉE

Un plan d'urgence de construction, de rénovation et d'équipements scolaires, une compensation salariale à la hauteur du coût de la vie dans l'île, la prise en compte de la totalité de l'AGS pour l'intégration des enseignants dans la Fonction publique d'État, une mise en œuvre adaptée des rythmes qui tiennent compte des contraintes locales : autant de revendications qui étaient au centre de la grève reconductible lancée le 29 août par le SNUipp-FSU dans le 101^e département français. Le syndicat entendait bien les faire valoir auprès de la ministre des outremer en visite dans l'île le 30 août.

ARDÈCHE

POSTES OUVERTS ET ATTRIBUÉS

Victoire du bon sens, fermement appuyé par le SNUipp-FSU ardéchois ! Les deux ouvertures de classes initialement proposées pour la commune de Bourg-Saint-Andéol à l'occasion des opérations de carte scolaire et refusées par le maire (voir FSC n°433) ont finalement été mises en œuvre. Bien que l'édile ait argué d'un manque de locaux disponibles et suite aux multiples interventions du syndicat, les classes sont ouvertes à cette rentrée avec deux enseignants en face des élèves.

Ce qui vous attend

Exceptions faites des CP à 12 (voir page 7) et du décret sur les rythmes, l'arrivée d'un nouveau ministre rue de Grenelle n'a pas en apparence modifié le visage d'une rentrée dont les grandes lignes avaient été fixées par le gouvernement précédent. Cependant les premières déclarations de Jean-Michel Blanquer ne rassurent pas, aussi bien quant à la politique éducative qu'il entend mener que sur le sort réservé aux enseignants des écoles. Deux pages pour faire le point sur ce qui va changer cette année.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE



CP à 12 et REP +

2500 cours préparatoires «dédoublés» dans les REP+, c'est la mesure «phare» annoncée par Jean-Michel Blanquer censée permettre à 100% des élèves de réussir leur CP. Outre que ce dispositif se mette en place à moyens constants sans création de postes et donc au détriment notamment du «*Plus de maîtres que de classes*», on peut s'interroger sur sa pertinence et son efficacité. Recentrer l'apprentissage de la lecture sur l'année de CP va à l'encontre de la notion de cycle et de la progressivité des apprentissages réaffirmées dans les nouveaux programmes. Quid des élèves socialement défavorisés scolarisés en REP ou en classes ordinaires? Ils continueront à fréquenter des classes parfois trop chargées et à se passer des RASED insuffisamment reconstitués. Le ministre a annoncé dès cette année la mise en place d'une évaluation de l'ensemble des élèves de CP.

Rythmes scolaires

Le décret paru au journal officiel du 28 juin dernier a permis à un certain nombre de communes de passer dès cette rentrée à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (voir page 9). Les cinq matinées de classe ne sont donc plus obligatoires. Les modifications de l'organisation de la semaine restent soumises à l'autorisation de l'IA-DASEN sur proposition conjointe d'une

commune (ou d'un établissement public de coopération intercommunale) et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Programmes

Les programmes de maternelle de 2015 et d'élémentaire de 2016 n'ont pas été remis en question par le nouveau ministre. Ceci alors que les enseignants n'ont d'ailleurs pas bénéficié d'un accompagnement à la hauteur pour les aider à les mettre en place. Pour autant, les différentes déclarations du ministre évoquant des inflexions vers un recentrage sur les fondamentaux ou une école maternelle dédiée à un apprentissage systématisé du langage ne sont pas sans inquiéter.

Sécurité

Les mesures de sécurité dans les écoles ont été renforcées par l'instruction commune des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur du 12 avril 2017. Il convient désormais de rédiger deux plans de prévention et de mise en sécurité (PPMS) distincts. L'un est classiquement consacré à la gestion des risques majeurs, l'autre est dédié aux risques spécifiques liés à l'attentat. Des documents ont été conçus pour aider directeurs et adjoints à élaborer des consignes de sécurité (education.gouv.fr) mais pour l'instant peu de formations spécifiques ont été prévues.

Psychologues

Le nouveau corps de psychologues a été créé au 1^{er} septembre 2017. Les lauréats devront effectuer au cours de cette année un stage auprès d'un psychologue tuteur en pratique accompagnée.

Enseignants spécialisés

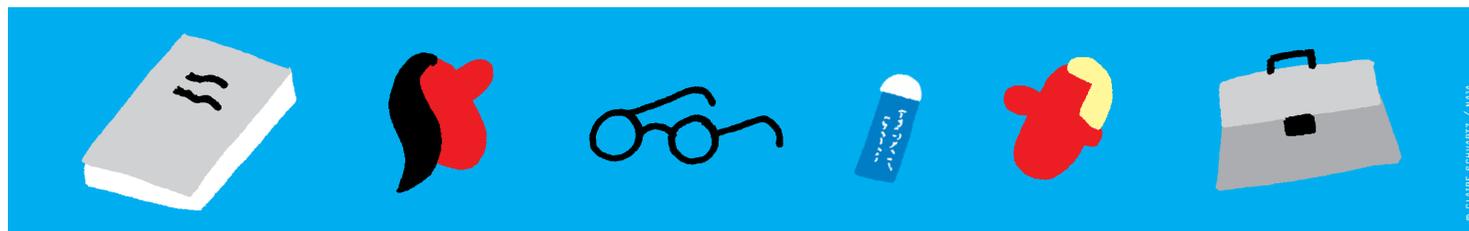
Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la nouvelle formation au CAPPEI. Cette formation dans laquelle les options ont disparu se décline en modules : un tronc commun de 144 heures, deux modules d'approfondissement de 104 heures, un module de professionnalisation de 52 heures. Mise en place dans la précipitation, cette réforme pose de nombreux problèmes non réglés à ce jour : identification des postes au mouvement, distinction des deux parcours RASED... L'organisation même de la formation connaît à ce jour de nombreux dysfonctionnements.

Plan numérique

Datant de la rentrée précédente, le plan numérique reste à l'ordre du jour des formations en cours. Un kit de formation, constitué de banques de ressources à destination des enseignants de cycle 3, est disponible depuis mai 2017 sur education.gouv.fr. Un nouveau référentiel de compétences se substitue à l'ancien B2i.

à la rentrée

DU CÔTÉ DES PERSONNELS



NOUVELLES CARRIÈRES

Des nouvelles grilles

Au 1^{er} septembre 2017, les enseignantes et les enseignants des écoles en classe normale bénéficieront d'un reclassement dans de nouvelles grilles avec une durée d'échelon réduite. Une mesure qui permettra à une partie des personnels des promotions plus rapides.

Hors-classe

Une carrière complète devra dorénavant se dérouler au minimum sur deux grades (classe normale et hors-classe). Pour l'instant, les arbitrages ne sont pas rendus sur les éléments du barème permettant, pour les promotions 2018, de garantir à tous l'accès à cette hors-classe. Le SNUipp-FSU revendique que tous les enseignants aujourd'hui en fin de carrière puisse accéder à la hors-classe avant leur départ en retraite.

Rendez-vous de carrière

Exit l'inspection plus ou moins régulière et sa note pédagogique : place aux rendez-vous de carrière. Une nouvelle procédure d'évaluation est organisée au moment des passages aux 7^e et 9^e échelons de la classe normale ainsi qu'à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Ce rendez-vous de carrière est composé d'une visite en classe cadrée par une grille d'évaluation harmonisée sur tout le territoire, d'un entretien, d'un compte-rendu et d'une appréciation finale émise par l'IA-DASEN s'appuyant sur l'avis de l'IEN.

Avancement

Les trois rythmes d'avancement – ancienneté, choix et grand choix – disparaissent, au profit d'une cadence unique, hormis lors du passage

du 6^e au 7^e et du 8^e au 9^e échelon au sein de la classe normale. Une accélération d'avancement d'un an est prévue pour 30% de ces personnels promouvables.

Classe exceptionnelle

Au 1^{er} septembre est créée une « classe exceptionnelle », dernier étage d'un parcours professionnel réservé à 10% des enseignants déjà à la hors-classe et pour partie à ceux exerçant en éducation prioritaire ou sur des fonctions particulières. Les modalités précises d'accès devraient être déterminées dans le courant du premier trimestre. Quoi qu'il en soit, le SNUipp-FSU est opposé à une disposition qui ne serait ouverte qu'à une petite minorité des personnels. Pour le syndicat, l'accès à l'indice terminal de cette classe exceptionnelle doit être ouvert à tous.

PORTE-MONNAIE

ISAE

À cette rentrée, une partie des enseignants qui jusqu'ici en étaient écartés percevront une ISAE d'un montant de 1 200 € annuels. C'est le cas des personnels qui exercent en SEGPA, EREA et ULIS-collège. Mais pour le SNUipp, le dossier n'est pas clos, certaines catégories d'enseignants tels que les conseillers pédagogiques, ceux qui exercent en milieu pénitentiaire ou encore les coordinateurs REP en restent exclus.

Indemnité d'activité de coordination et de synthèse

D'un montant de 1765 € par an, elle se subs-

titue aux heures de coordination et de synthèse. Cette indemnité permet de protéger les personnels d'interruptions de versement de ces heures et d'harmoniser des situations aujourd'hui très disparates. Elle sera versée aux enseignants d'ESMS (ce qui se traduit pour la plupart d'entre eux par une revalorisation), et à ceux de SEGPA, d'EREA et d'ULIS second degré. En revanche, l'indemnité spécifique du second degré, d'un montant de 1559 €, versée aux personnels des SEGPA, des EREA et ULIS-collèges est supprimée. Résultat, une partie d'entre eux subira une perte de rémunération pouvant aller jusqu'à 400 €.

Indemnité de mission particulière

L'IMP est créée pour les PE chargés de missions particulières au plan académique ou départemental. Elle devrait se monter à 1250 € pour les animatrices et animateurs TICE. Elle sera de 2500 € pour les enseignants référents handicap en lieu et place de leur ancienne indemnité de 929 €. Pour eux, le SNUipp-FSU sera attentif à ce que le montant de 2500 € soit bien versé à tous, dans toutes les académies.

LA RÉUSSITE : UNE QUESTION DE DEVOIRS ?

Bien que la mesure des « devoirs faits » concerne le secondaire, elle n'est pas sans résonance dans le primaire où la question fait toujours débat entre une pratique théoriquement interdite et des pratiques persistantes. Le travail personnel hors l'école est-il souhaitable, et pour quoi faire ?

DOSSIER RÉALISÉ PAR
FRANCIS BARBE
LAURENT BERNARDI
PIERRE MAGNETTO
VIRGINIE SOLUNTO

L'annonce par le nouveau ministre de l'Éducation nationale de la mise en œuvre en cette rentrée du dispositif sur « les devoirs faits », en vertu duquel chaque élève les aura réalisés d'abord au collège et n'aura plus à les faire à l'extérieur, vise d'abord l'enseignement secondaire. Elle a cependant fait ressurgir un débat aussi vieux que celui de l'école de Jules Ferry, qui touche aussi l'élémentaire, sur la pertinence du travail personnel demandé aux élèves après l'école. Les enseignants peuvent-ils ou pas donner des devoirs ? Si oui lesquels ? Les devoirs sont-ils vraiment efficaces pour la réussite des élèves ? Sont-ils de nature à renforcer le poids des inégalités sociales à l'école ? Existe-t-il des « bonnes pratiques » en la matière ? La réponse à toutes ces questions ne va pas de soi, d'autant que les prescriptions font débat. La

circulaire de 1956 les interdit. Mais selon un rapport de l'inspection générale datant de 2008, face à la persistance de cette pratique, « il est urgent de préciser la nature exacte de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas hors du temps de la classe » (lire p14). En fait, comme le rappelle la sociologue de l'éducation Séverine Kakpo, « ce sont les travaux écrits qui sont interdits et pas les tâches orales. Mais cette différence fait sans doute peu sens pour les enseignants car un travail oral,

comme une lecture préparatoire ou encore l'apprentissage d'une leçon, peut requérir autant de temps qu'un travail écrit et présenter un grand degré de complexité pour les élèves » (lire p17).

Les apprentissages, c'est dans la classe

Il y a sans doute plusieurs raisons à ce que la plupart des enseignants donnent des devoirs. La pression des parents d'élèves d'une part. Qu'ils soient proches ou éloignés des codes scolaires, ils sont nombreux à en demander, pour des motivations dif-

férentes mais convergentes (lire p13). Mais les raisons peuvent aussi être pédagogiques. « Si les devoirs continuent à être prescrits, c'est sans doute

« SI LES DEVOIRS CONTINUENT À ÊTRE PRESCRITS, C'EST SANS DOUTE PARCE QUE TOUT PROCESSUS D'APPRENTISSAGE PASSE PAR UNE PHASE DE TRAVAIL PERSONNEL, QUI PERMET APPROPRIATION ET CONSOLIDATION DES NOTIONS ÉTUDIÉES »



parce que tout processus d'apprentissage passe par une phase de travail personnel qui permet appropriation et consolidation des notions étudiées», rajoute Séverine Kakpo. Dès lors, reste à savoir comment s'y prendre. Des initiatives de terrain dessinent des perspectives. À Forbach en Moselle, l'équipe de l'école du quartier Marienau, a élaboré une charte des devoirs, en réponse à la demande des parents. Elle l'a intégrée dans le projet d'école. « Les parents ont souvent une représentation fautive de l'école. Il s'agissait avant tout de déconstruire la corrélation réussite-devoirs et de dédramatiser en expliquant que les apprentissages, c'est à l'école et que les devoirs, c'est avant tout un lien avec la famille » explique Flavia Cammarata, la directrice. Les enseignants ont construit des outils codifiant à la fois la pratique du travail personnel et les attendus, en transparence avec les parents. D'autres ont opté pour des méthodes plus radicales, s'interdisant de donner des devoirs. « J'ai d'abord enseigné en éducation prioritaire où il ne servait à rien de donner des devoirs puisque la plupart ne les faisait pas. Il fallait donc que je mette des choses en place au sein de la classe pour rompre avec cette inégalité entre ceux qui peuvent être aidés et les autres », explique Nathalie, enseignante en CM2 à Nice. « Les devoirs peuvent aussi être source de conflits entre parents et enfants et l'école n'a pas à favoriser ça. Ce qui m'importe, c'est que les parents consacrent un temps d'échange quotidien avec leurs enfants sur ce qu'ils ont fait en classe, sur

ce qu'ils ont appris », enchérit Claude, PE dans les Pyrénées-Atlantiques. Les deux enseignants ont intégré le travail personnel sur le temps dédié aux apprentissages. « Ça se fait en classe. Avant une nouvelle séance, on revient systématiquement sur ce qu'on a déjà appris », martèle Claude (lire p16).

Une source supplémentaire d'inégalités

Le sociologue de l'éducation Étienne Douat (p14) approuverait certainement leur démarche, convaincu qu'il est que les devoirs sont source de creusement des inégalités. « Cette dimension est souvent ignorée par l'institution et l'enfant est seul face au décryptage de ce qui lui est demandé. Le système des devoirs implique un certain style de vie, un emploi du temps et du corps selon une logique planifiée qui est sous-représentée ou absente dans certaines familles, en particulier les plus précaires », dit-il. Comment éviter un tel travers? Peut-être déjà en donnant « des devoirs renvoyant à des enjeux d'apprentissage que les enfants se sont suffisamment appropriés en classe pour pouvoir travailler seuls », suggère Séverine Kakpo. Reste d'autres questions non résolues, notamment celle de la coordination des enseignants avec les autres acteurs des activités pédagogiques car les devoirs



INDISPENSABLE FORMATION

Ils n'existent pas mais tout le monde, ou presque, en donne et il y a donc bien un enjeu pédagogique autour des devoirs à la maison. Chaque situation d'apprentissage convoque des temps d'appropriation et d'exercices permettant d'intégrer ce qui a été enseigné. Et mieux maîtriser la boucle de ces apprentissages entre la classe et la maison ne s'improvise pas. La formation initiale des enseignantes et des enseignants des écoles a, pour le SNUipp-FSU, un rôle déterminant à jouer dans cette élaboration. Quel type de travail donner à faire à la maison et dans quel but? Quels prérequis installer pour donner du sens et ainsi permettre un véritable travail autonome? Mais aussi quels liens construire avec les familles sur ce sujet complexe? Autant de contenus de formation, éclairés par les travaux de la recherche, aujourd'hui largement absents des cursus proposés dans les Espé qui devraient aussi irriguer la formation continue proposée aux équipes d'écoles dans un souci d'harmonisation des pratiques. Au risque de voir perdurer des malentendus qui creusent toujours aujourd'hui les inégalités sociales de destin scolaire.

ne se font plus forcément à la maison, mais dans des structures périscolaires ou de soutien. De la notion de « devoirs à la maison », l'école est passée parfois sans le savoir à celle de « travail hors la classe », qui implique cette fois d'autres acteurs pédagogiques. Cette réflexion sur les pratiques relève aussi d'une formation professionnelle actuellement plutôt pauvre sur le sujet. Comme s'il y avait un prérequis pour les enseignants qui allait de soi, ce qui n'est pas le cas.

TRAVAIL HORS L'ÉCOLE

QUELLE PLACE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE ?

Si les devoirs sont interdits par une circulaire depuis 1956, c'est pourtant à la même période qu'ils ont pris une place particulière au sein du système scolaire. Ils assurent un rituel de transition entre l'école et les familles qui y voient un enjeu important pour la réussite scolaire des élèves.



Le rituel des devoirs est toujours d'actualité.

Les devoirs à la maison sont-ils interdits ? Voilà une question à laquelle tout le monde semble avoir une réponse datée, celle de la circulaire de 1956 qui précise qu'« aucun devoir soit obligatoire, soit facultatif ne sera demandé aux élèves hors de la classe ». Et pourtant tous les enseignants ou presque en donnent, à la nuance près qu'il ne s'agit pas la plupart du temps de devoirs écrits mais de leçons ou de lecture qui, elles, ne seraient pas interdites par ladite circulaire. Une nuance que même l'inspection générale de l'Éducation nationale avait du mal à trouver et qui concluait dans un rapport sur le travail des élèves en dehors de la classe, publié en octobre 2008 : « Il est urgent de préciser la nature exacte de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas hors du temps de la classe ».

Une externalisation du travail personnel

Si les écoliers ont toujours eu des devoirs, ceux-ci ont pris une place particulière au sein de l'école au moment même où cette circulaire venait les interdire. En effet jusqu'aux années 60 le maître d'école était le seul garant du travail personnel des élèves. Il a été mis fin à cet encadrement au moment même où la massification de l'école aurait nécessité au contraire une prise en charge plus resserrée, évitant l'externalisation vers des familles qui étaient de moins en moins outillées pour répondre aux exigences de l'école. Car, entre temps, les savoirs enseignés ont énormément évolué passant d'un registre normatif/descriptif avec des compétences de l'ordre de la restitution de leçons apprises par cœur à un registre conceptuel

permettant de décrire la complexité. Et c'est d'ailleurs tout le sens des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité, aides aux devoirs ou autres séances *coup de pouce* qui ont cherché à compenser les écarts pour les élèves les plus éloignés des attendus de l'école. Alors que les vertus des devoirs restent bien difficiles à prouver, ils continuent pourtant de relever de croyances partagées dans la société sur le fait que les élèves pourraient acquérir des connaissances et des compétences à la lueur de la bougie sur la table de la cuisine chaque soir.

Étienne Douat, maître de conférence en sociologie, université de Poitiers

3 QUESTIONS À



« On est au bout de la logique d'externalisation »

Tous les enfants sont-ils égaux face aux devoirs à la maison ?

Il y a une inégalité des conditions familiales et sociales des élèves. Faire ses devoirs requiert un logement calme avec un bureau disponible le soir mais aussi un emploi du temps familial calé sur l'emploi du temps scolaire. Les sollicitations du contexte immédiat comme la garde des cadets pour les aînés ou les tâches administratives ou domestiques compliquent l'exercice de concentration. Les devoirs réclament aussi des ressources particulières comme un ordinateur connecté, un rapport particulier

des parents au langage et une familiarité avec la culture scolaire. Cette dimension est souvent ignorée par l'institution et l'enfant est seul face au décryptage de ce qui lui est demandé. Le système des devoirs implique un certain style de vie, un emploi du temps et du corps selon une logique planifiée qui est sous-représentée ou absente dans certaines familles, en particulier les plus précaires.

Comment donner des devoirs aux élèves sans en pénaliser certains ?

En allant à rebours de ce processus de délégation aux parents de ce travail d'études et en le réinternalisant dans les murs de l'ins-

titution pour ne pas laisser aux aînés des inégalités familiales l'accrochage scolaire des élèves. La massification des années 60 à 90 s'est accompagnée d'une propension à externaliser toute une série de tâches aux familles et aux associations mais le système n'a pas produit la démocratisation scolaire qu'on pouvait espérer, comme le prouvent les nombreuses enquêtes qui rappellent le poids des inégalités scolaires en France. On est au bout de cette logique d'externalisation.

Quels effets les devoirs peuvent-ils produire sur les familles ?

Pour les plus éloignées de la culture scolaire, un sentiment de

disqualification dans une course scolaire dont ils ont pourtant intériorisé l'importance. Pour les classes populaires la pertinence des ressources mobilisées rend difficile l'interprétation des consignes. Du coup les aides peuvent être décalées, entraînant souvent des malentendus sur ce que apprendre scolairement veut dire et une aggravation de la difficulté. Et pour tous les milieux le rituel des devoirs peut nourrir des conflits intrafamiliaux et les inégalités dans l'univers domestique. Il tend à les déposséder d'un certain type de lien avec leur enfant permettant la construction et l'expression de ressources « descolaro-centrées ».

MARIENAU (57)

ON APPREND À LES FAIRE EN CLASSE

L'école de Marienau, un quartier de Forbach, a mis en place une charte des devoirs. Des parents impliqués et un temps de travail réduit à la maison car la méthodologie est au cœur des apprentissages.

La petite école de Marienau, dans la banlieue ouest de Forbach en Moselle, se situe à deux pas de la frontière franco-allemande. Dans cette école en Rep+, les 66 élèves de maternelle côtoient les 4 classes d'élémentaire. À Marienau, tout a commencé en 2009. Une journée d'école très chargée, des conditions de travail inégales à la maison et des parents demandeurs, ont amené le conseil des maîtres à réfléchir à une Charte des devoirs, adoptée par le conseil d'école en 2011, et qui s'inscrit dans le projet éducatif de l'école. «*Les parents ont souvent une représentation fautive de l'école. Il s'agissait avant tout de déconstruire la corrélation réussite-devoirs et de dédramatiser en expliquant que les apprentissages c'est à l'école et que les devoirs, c'est avant tout un lien avec la famille*» explique Flavia Cammarata, la directrice. «*Les parents sont très impliqués dans l'école. On leur explique en début d'année ce que l'on attend d'eux à la maison ou 'comment apprendre'*», poursuit-elle. La charte des devoirs rappelle le temps à y passer en fonction du niveau, le type de devoirs, quelques engagements de l'école sur ce qui sera préparé en classe et ce qui est attendu des élèves et des parents.

Je connais ma leçon si je sais...

Les devoirs sont pensés dans le temps d'apprentissage de chaque séance avec tous les soirs, après la classe qui finit à 15h, une heure et demie d'aide aux devoirs assurée par les enseignants dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Benjamin Schouwer raconte «*Après un temps d'apprentissage, je leur donne une petite feuille de papier et ils doivent écrire ce qu'ils ont retenu. On voit ce qui est passé ou non*». «*Comme on a fait ensemble, on sait ce qu'il faut retenir*», explique Bérénice, son élève de CE1. «*Pour apprendre les tables collectivement en classe, on a travaillé avec «P'tit malin». Chaque produit est*



DÉCONSTRUIRE
(HEZ LES PARENTS)
LA CORRÉLATION
RÉUSSITE-DEVOIRS.

associé à une petite histoire dont ils se souviennent à la maison. Pour les mots de la dictée, avec les CE2, on a mis en place une méthodologie pour mémoriser» poursuit la directrice. Luna, 8 ans, explique «*On regarde l'étiquette, on épelle le mot, on le cache, on l'écrit avec le doigt, puis sur l'ardoise. Et comme ça on mémorise*». «*À la maison, on a une enveloppe avec toutes les étapes écrites dessus. C'est plus facile et on le refait*», affirme Erwin. Murielle Bendaouadji travaille avec les CM1 et CM2 sur les cartes mentales pour réussir à comprendre et à apprendre. «*En début d'année on schématise les leçons collectivement. Maintenant ils construisent leurs cartes mentales eux-mêmes.*» Alicia, élève de CM2 explique «*On prend nos propres mots, on les écrit au tableau et on en fait une leçon*». La construction collective de la trace écrite fait partie du processus de mémorisation. Quant à l'aide aux devoirs elle porte sur la méthodologie, l'autonomie, la coopération et la révision avec DCOL pour les plus grands. À la maison c'est juste de l'entraînement. Et Lucie de conclure «*Et quand ça bloque, alors la maîtresse réexplique le lendemain*».

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

DISPOSITIFS
COUP DE POUCE

Près de 11 000 enfants et leurs parents bénéficient chaque année du dispositif des Clubs de lecture et d'écriture (CLÉ) de l'association *le coup de pouce* organisé après l'école. Les enfants âgés de 6 et 7 ans, repérés en situation de fragilité, participent à des ateliers d'1h30 conduits chaque soir par un animateur pour 5 enfants. Un partenariat concerté entre les enseignants, les animateurs du club et les municipalités pour des actions qui vont bien au-delà d'une simple aide aux devoirs. **Toutes les infos sur** www.coupdepouceassociation.fr

AFEV

SOUTIEN
PERSONNALISÉ

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) accompagne des enfants ou des jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire. Le suivi est personnalisé et centré sur les besoins et les centres d'intérêts du jeune. L'accompagnement, assuré par un étudiant bénévole, englobe et dépasse le cadre scolaire pour travailler sur la motivation, la confiance en soi, l'ouverture culturelle, la mobilité ou encore l'autonomie. Des rencontres qui ont lieu au domicile de l'enfant ou du jeune et qui visent également à soutenir la famille. Sur www.afev.org

MEN

LE « OUI MAIS » DES IG

Pour faire l'état des lieux et mesurer les conditions d'efficacité du «*travail des élèves en dehors de la classe*», un rapport de l'Inspection générale daté de 2008 a été publié en mai 2012. Les inspecteurs généraux Viviane Bouysse, C. Saint-Marc, H-G. Richon et P. Claus y faisaient état de leurs questions, parfois piquantes. Ainsi ont-ils interrogé l'interdiction réelle des devoirs, y compris dans les textes... Un rapport qui au final se déclare favorable au travail à la maison mais qui préconise de préparer en classe le travail demandé à la maison. **Rapport-n°2008-086, octobre 2008 sur** www.education.gouv.fr

REGARDS CROISÉS

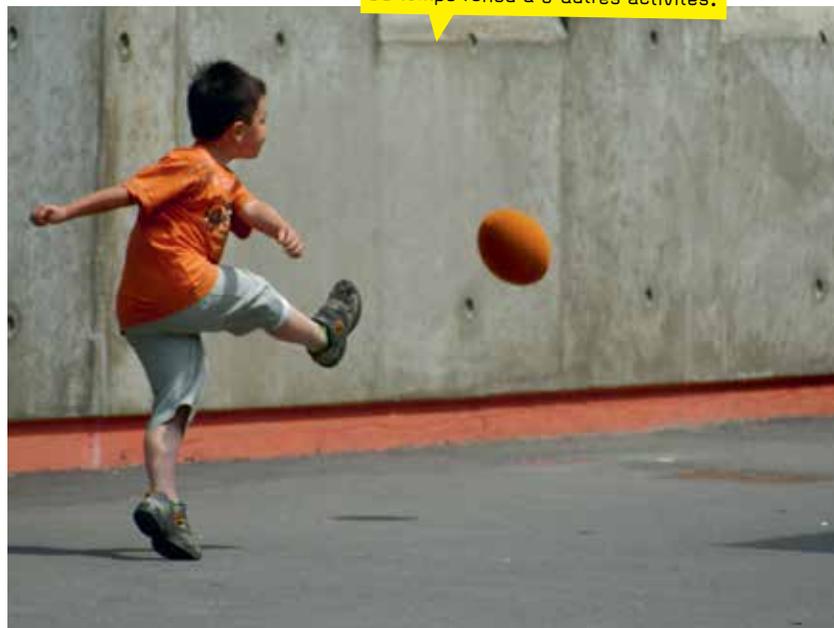
CES INSTITS QUI N'EN DONNENT PAS

Ils sont loin d'être les plus nombreux, mais ils sont convaincus du bien-fondé de leur démarche. Rencontre avec ces enseignants des écoles qui ont banni les devoirs à la maison.

Dans son CM2 d'une école d'application niçoise, Nathalie n'a pas attendu la consigne de l'IEN, passée en 2015, de ne plus donner de devoirs aux élèves. « J'ai d'abord enseigné en éducation prioritaire où il ne servait à rien de donner des devoirs puisque la plupart ne les faisait pas. Il fallait donc que je mette des choses en place au sein de la classe pour rompre avec cette inégalité entre ceux qui peuvent être aidés et les autres », explique-t-elle. « Et puis c'est devenu une conviction profonde. » Même conviction pour Claude, qui exerce depuis 25 ans dans une classe unique des Pyrénées-Atlantiques. Pour lui « Les devoirs peuvent aussi être source de conflits entre parents et enfants et l'école n'a pas à favoriser ça. Ce qui m'importe, ajoute-t-il, c'est que les parents consacrent un temps d'échange quotidien avec leurs enfants sur ce qu'ils ont fait en classe, sur ce qu'ils ont appris. »

Pour Nathalie, le travail à la maison, « c'est du temps pris sur des activités familiales, culturelles, sportives, qui concourent aussi à une meilleure aisance dans les apprentissages. » Mais les parents, justement, qu'en pensent-ils de cette absence de devoirs ? « Ils sont ravis de ne pas avoir ça à gérer le soir après leur travail, remarque Claude, et puis ils voient bien que leurs gamins y arrivent sans ça. » « Bien sûr qu'on entend sur la "radio trottoir", devant l'école, qu'un bon enseignant est un enseignant qui donne beaucoup de devoirs, s'amuse Nathalie, mais ils s'habituent à la démarche et finissent par nous faire confiance. » Mais la démarche, quelle est-elle ? Pour Claude, « le transfert de connaissances, la mémorisation et l'entraînement ça se fait en classe. Avant une nouvelle

Du temps rendu à d'autres activités.



séance, on revient systématiquement sur ce qu'on a déjà appris, pareil à la suite de l'activité. » Nathalie « travaille beaucoup sur la reformulation et la verbalisation des procédures. L'apprentissage de la leçon est lié aux moments où on l'utilise dans un continuum entre activités de mémorisation et d'entraînement. » Et chez l'un comme chez l'autre, les enfants disposent d'aide-mémoire, consultables à volonté. Au bout du compte, « le programme de CM2 est bouclé à la fin de l'année », prévient Nathalie. « Ce qui n'empêche pas certains enfant de me réclamer...des devoirs de vacances », conclut Claude, fataliste.

IFÉ

TRAVAIL PERSONNEL DE L'ÉLÈVE

« Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève », titre le dossier n° 111 de juin 2016 de l'Institut français de l'éducation (IFÉ). Après un rappel historique, Rémi Thibert, chargé d'étude à l'IFÉ, interroge la notion de travail personnel trop souvent réduite aux devoirs à la maison, les conditions de son déroulement. Il dresse enfin des perspectives pour susciter l'engagement et la persévérance dans l'activité de l'élève. Un document incontournable pour qui veut connaître l'état de la recherche sur ces questions.

En accès libre sur ife.ens-lyon.fr

LIVRE

FAIRE SES DEVOIRS

Quels sont les enjeux cognitifs et sociaux de la pratique ordinaire des devoirs à l'école ? C'est à cette question qu'ont essayé de répondre les auteurs de cet ouvrage collectif dirigé par Patrick Rayou, professeur en sciences de l'éducation à Paris 8. Des études publiées en 2009 sur l'apprentissage du travail hors la classe et les incidences sociales de sa prescription et de sa réalisation.

Faire ses devoirs.

Sous la direction de Patrick Rayou, Presses universitaires de Rennes.

VIDÉO

« APPRENDRE UNE LEÇON », PAS SI SIMPLE

Si donner une leçon à apprendre peut sembler tout à fait ordinaire et inoffensif cela pose en réalité de gros problèmes aux élèves. Problèmes généralement méconnus des enseignants et des familles, explique Julien Netter, enseignant et chercheur lors des journées d'étude de l'IFÉ de 2014-2015. Une conférence qui rend compte des résultats de ses recherches conduites avec Séverine Kakpo, à partir notamment d'entretien avec des élèves.

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS>

« Tout processus d'apprentissage passe par une phase de travail personnel »



© MIRIAM / NAJA

Pourquoi les devoirs perdurent-ils, alors qu'ils sont interdits depuis 1956 ?

Il faut rappeler que les devoirs ne sont pas interdits en tant que tels en primaire. Ce sont les travaux écrits qui sont interdits et pas les tâches orales. Mais cette différence fait sans doute peu sens pour les enseignants car un travail oral, comme une lecture préparatoire ou encore l'apprentissage d'une leçon, peut requérir autant de temps qu'un travail écrit et présenter un grand degré de complexité pour les élèves. On peut donc s'interroger sur la pertinence de cette opposition. Si les devoirs continuent à être prescrits, c'est sans doute parce que tout processus d'apprentissage passe par une phase de travail personnel, qui permet appropriation et consolidation des notions étudiées. Or, le plus souvent, la classe n'offre pas aux élèves l'opportunité de mettre en œuvre ce travail personnel. Il est important que les travaux qui sensibilisent les enseignants aux inégalités sur l'externalisation du travail personnel des élèves ne conduisent pas à conclure qu'il faut arrêter de prescrire des devoirs pour résoudre les problèmes soulevés.

Comment les familles investissent ou gèrent cette question ?

« Accompagner les devoirs » ne relève pas de l'évidence pour bon nombre de parents. Pour la plupart des parents de milieux populaires auprès desquels j'ai enquêté, il est clair que le rôle qui leur incombe est d'aider leurs enfants à retourner en classe avec des devoirs justes et corrigés. Les parents ne se contentent pas de prodiguer un encadrement moral ou matériel des devoirs, ils mettent littéralement « la main à la pâte des apprentissages »,

empiétant sur les territoires dévolus aux enseignants. Faut-il en conclure que les parents se méprennent sur les attentes des enseignants, qui sont souvent enclins à dire qu'ils n'attendent pas ce genre d'aide des parents ? Ou faut-il en conclure que les parents répondent en fait ainsi aux attentes implicites mais bien réelles de l'école ? Je penche davantage pour la seconde hypothèse. Après tout, le récent développement des dispositifs qui se proposent d'aider les élèves à faire leurs devoirs n'accrédite-t-il pas l'idée qu'une grande partie de la réussite se joue en dehors de la classe et qu'il ne faut pas laisser les devoirs revenir en classe « à l'état naturel » ?

Y-a-t-il des devoirs efficaces ?

Les observations que j'ai conduites avec Julien Netter au sein de dispositifs d'aide aux devoirs montrent que certains types de prescriptions sont plus utiles que d'autres. On a pu distinguer une « boucle vertueuse » du travail personnel, qui exporte vers l'étude, ou vers la maison, des devoirs renvoyant à des enjeux d'apprentissage que les enfants se sont suffisamment appropriés en classe pour pouvoir travailler seuls. Cela ne rend pas superflue la présence des adultes, des enseignants qui peuvent intervenir pour stabiliser, consolider les connaissances. À l'opposé, une « boucle » moins vertueuse consiste en l'exportation de notions qui n'ont pas été acquises en classe. Cela ne permet pas aux élèves de travailler seuls et contraint les personnes qui les encadrent à s'engager dans des

démarches difficiles, coûteuses d'assistance, puisqu'elles doivent refaire ce qui n'a pas pu être fait en amont, en classe. Le « bon devoir », c'est celui que l'élève peut faire seul, en autonomie.

Un nouveau dispositif « devoirs faits » est annoncé pour la rentrée : qu'en pensez-vous ?

Je pense que l'école doit proposer un encadrement du travail personnel des élèves, se proposer d'être son propre recours, en somme. Mais la « réinternalisation » des devoirs n'est pas forcément un gage d'efficacité. Aujourd'hui, une part non négligeable des difficultés rencontrées durant le temps de l'étude tient à ce que les élèves ne se sont pas appropriés les savoirs en classe. Le temps d'étude reçoit alors la charge de ce qui aurait dû être réglé en classe, devenant une caisse de résonance de tous les dysfonctionnements

scolaires. C'est la raison pour laquelle je crois profondément qu'une réforme des devoirs n'a de sens qu'articulée à une réforme pédagogique de fond, sur la formation des enseignants,

sur ce qui pourra permettre de rompre avec les orientations qu'a pris l'école ces dernières années, basées sur la mise en concurrence des individus et des établissements. La proposition du ministère n'est pas vraiment novatrice, cela fait plus de vingt ans que des dispositifs d'aide aux devoirs, financés par l'argent public, se sont développés à la périphérie de l'école.

**LE « BON DEVOIR »,
(C'EST CELUI
QUE L'ÉLÈVE PEUT
FAIRE SEUL,
EN AUTONOMIE.**

SÉVERINE KAKPO EST MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION À L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES SAINT DENIS. MEMBRE DU LABORATOIRE CIRCEFT-ESCOL, SES RECHERCHES PORTENT SUR LE TRAVAIL HORS LA CLASSE DES ÉLÈVES ET SUR LA « DIVISION SOCIALE DU TRAVAIL ÉDUCATIF » ENTRE ÉCOLE, FAMILLES ET ACTEURS DU MONDE PÉRISCOLAIRE. ELLE A PUBLIÉ AUX PUF LES DEVOIRS À LA MAISON : MOBILISATION ET DÉSORIENTATION DES FAMILLES POPULAIRES.

CONCOURS

VIVONS LE PAYSAGE



« Qu'il soit proche ou lointain, réel ou imaginaire, urbain, rural ou naturel, le paysage nous environne, les humains s'y inscrivent et le transforment. »

Le concours organisé par le SNUipp-FSU, en partenariat avec la BnF, la ligue de l'enseignement, le Café pédagogique et de nombreux éditeurs de littérature jeunesse, invite cette année les classes à explorer la notion de paysage au travers de cinq approches possibles à mixer ou à décliner à leur convenance: raconter le paysage, l'habiter, le transformer, le démultiplier, le ressentir, dans la réalisation d'une œuvre qui peut prendre toutes les formes; qu'elle soit graphique, photographique, audiovisuelle, sonore ou multimédia. Des ressources seront prochainement mises en ligne sur le site de la BnF. **Inscription au concours sur concours.snuipp.fr du lundi 11 septembre au jeudi 30 novembre.**

Marche arrière pour l'école maternelle ?

Les premières déclarations du ministre à propos de l'école maternelle relèvent d'une conception quelque peu limitée et mécaniste des apprentissages. C'est un projet plus ambitieux pour « l'école première » que développe le SNUipp-FSU dans une récente publication.*

« Il faut impérativement ancrer les compétences fondamentales dès les premières années d'école. » Dans un entretien publié dans le journal *La Croix* du 29 juin dernier, Jean-Michel Blanquer ne fait pas mystère de son credo inchangé depuis son passage au ministère dans les années Darcos. Pour lui, l'école maternelle est avant tout l'école du langage dont l'acquisition doit passer par une approche méthodique et progressive du vocabulaire, au besoin individualisée, préalable nécessaire pour entrer dans l'apprentissage de la lecture au CP. En cela, le ministre rejoint les positions développées par le scientifique Stanislas Dehaene ou par des chercheurs comme Alain Bentolila et Michel Zorman, promoteurs de la méthode « parler bambin » reposant sur des listes de mots et des exercices phonologiques. Le ministre, pourtant grand défenseur de l'évaluation, oublie un peu vite que ces méthodes sont loin d'avoir fait leurs preuves et qu'elles sont vivement questionnées par d'autres spécialistes des jeunes enfants comme Véronique Boiron, Viviane Bouysse ou Mireille Brigaudiot* qui ont une vision plus

complexe et transversale des apprentissages langagiers. Il oublie également les 90 000 enseignantes et enseignants de préélémentaire qui se sont engagés depuis la rentrée 2015 pour s'approprier et mettre en place des nouveaux programmes exigeants, porteurs d'une approche globale et ambitieuse des apprentissages.

L'école première

Le SNUipp-FSU prend volontiers au mot le ministre lorsqu'il déclare que l'école maternelle est un levier essentiel pour s'attaquer aux inégalités sociales qui minent le système éducatif français. C'est dans cet esprit, et pour pallier les insuffisances d'une formation professionnelle toujours en déshérence, que le SNUipp vient de publier la brochure « L'école première** » qui fait le point sur les enjeux, les problématiques et les questions de métier afin d'aider tous les acteurs à relever le défi d'une école maternelle qui fasse réussir tous les enfants. PHILIPPE MIQUEL

* Numéro spécial de Fenêtres sur cours disponible dans la section départementale du SNUipp-FSU.

** Le film: « Bravo, à la maternelle on apprend! » réalisé en collaboration avec le SNUipp sera bientôt disponible dans une version réactualisée.

Jean-Paul Payet, sociologue*



« Collaborer entre enseignants et parents cela s'apprend »

Qu'est-ce qui se joue dans les entretiens avec les parents ?

Les rencontres individuelles entre l'enseignant et les parents constituent une épreuve tant pour les professionnels peu formés à cet exercice que pour les parents. Au départ les intentions sont proches: se rencontrer, mettre à plat les éventuelles difficultés et réfléchir ensemble à des solutions. Mais dans la pratique ces attentes se doublent de toute une activité d'interprétation, de décodage d'autrui à travers son apparence, sa manière

d'être, de parler, d'argumenter. Cela renvoie à l'histoire d'une école républicaine qui mettait les parents à distance. Aujourd'hui, le paradigme a changé, il est celui d'une collaboration entre l'école et les familles, mais cela s'apprend.

Est-ce que les attentes des enseignants et des parents sont conciliables ?

L'enseignant est souvent sur la défensive, car il sait que l'enjeu pour les familles est important et que le sujet de la réussite scolaire de l'enfant est un sujet à haute tension. Il est donc particulièrement difficile

d'annoncer des difficultés scolaires. Les parents sont inquiets et, de manière plus ou moins explicite, s'interrogent: « Est-ce que l'enseignant a fait tout son possible pour que mon enfant réussisse ? » Les entretiens peuvent donc devenir un face à face défensif-agressif autour de la recherche de responsabilité ou de culpabilité. Il est possible de dépasser ce face-à-face.

Quelles pistes pour que ces entretiens se passent au mieux ?

Il est important de préparer cet entretien mais tout en gardant une ouver-

ture car c'est dans l'échange que peuvent émerger des solutions concrètes plutôt que de chercher d'emblée des recours extérieurs comme les suivis orthophonique ou psychologique. La question du langage est également essentielle pour présenter de façon claire et compréhensible la situation de l'élève sans dramatiser ni euphémiser. Enfin il est possible de dépasser les blocages qui peuvent apparaître. Si la communication est difficile dans un entretien très formel, elle peut se délier dans d'autres moments, après la classe, lors d'un projet ou d'une sortie.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE GAIFFE

* Auteur de « École et familles, une approche sociologique », à paraître le 15 septembre (De Boeck).

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



À Saint-Denis de Cabanne, l'impro

En pleine campagne roannaise (42), les CE2-CM1-CM2 de l'école publique de Saint-Denis de Cabanne bénéficient depuis le mois de mars d'une résidence d'artistes. Leur projet théâtral « Atypique » est l'un des 101 retenus par le nouveau dispositif national « Création en cours ».

La consigne: créer des personnages qui soudain sont transportés dans un autre monde. Côme, Luna et Mattéo, 10 ans, n'ont eu que quelques minutes pour se concerter, choisir un accessoire et les voilà partis dans une impro. « *Mon doudou, rends-le moi!* » Bruit de vagues, ressac de la mer. Un des apprentis comédiens se couche sur une plage imaginaire. « *Il faut qu'on voie mieux le changement d'univers* », conseille Maurin Ollès le comédien qui accompagne ces CE2-CM1 et

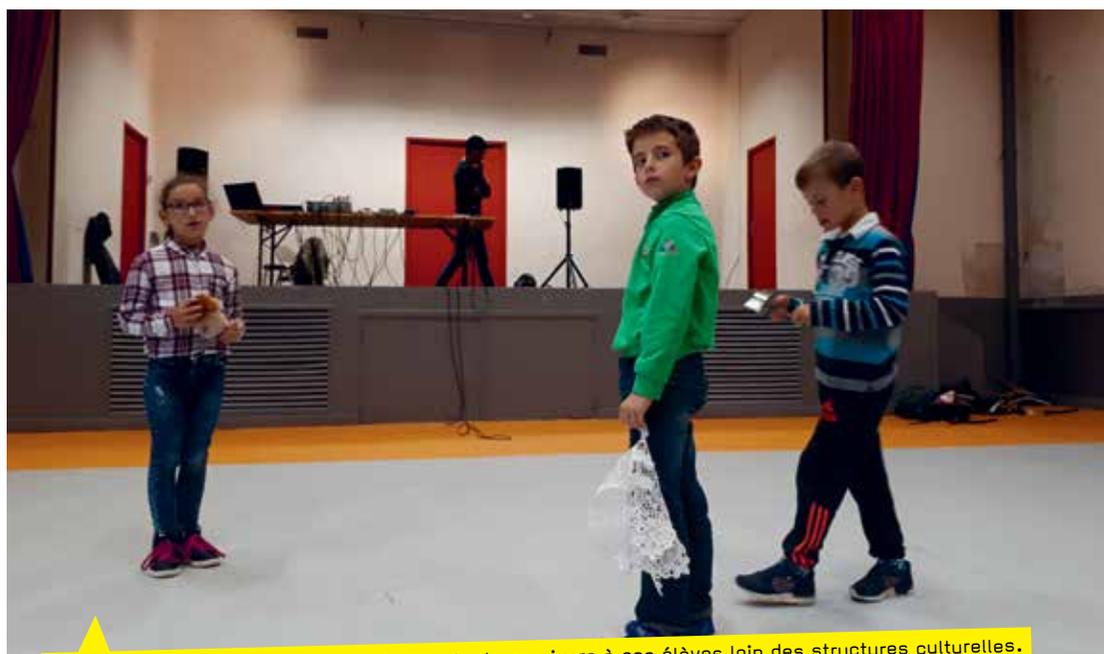
locale *Les farfadets* dans laquelle jouent plusieurs parents. Autant dire que les interventions de Maurin et de sa troupe sont attendues de pied ferme par les élèves. Le comédien connaît bien le secteur puisqu'il est diplômé de la Comédie de Saint-Étienne. Depuis, il a créé sa troupe *La crapule* à Marseille et le revoilà dans la Loire en résidence dans l'école de Saint-Denis avec deux autres actrices et un musicien électronique pour initier les élèves à l'art théâtral. Le but, sur les trois semaines d'interventions,

ment dite comprend vingt heures d'interventions à l'école ou dans la salle communale, prises en charge par *Créations en cours* le dispositif ministériel lancé en 2016 avec la structure culturelle *Les ateliers de Médicis*. Il permet à 101 projets de se réaliser sur la métropole et Outre-mer (lire p21).

En octobre, l'école a été sollicitée par l'inspection « *car chaque année nous avons une classe à parcours culturel* », explique l'enseignante. Par ailleurs le travail sur la différence entrait « *dans l'axe Climat scolaire de notre projet d'école*. » En amont, dans la classe, les maîtresses ont travaillé à la fois le théâtre et la gestion des émotions à travers des pièces comme *Le médecin malgré lui* ou *La mauvaise note*. Les élèves ont acquis du vocabulaire artistique, écrit des saynètes et visité le théâtre de Roanne en mai. Puis les séances à

partir de mars les ont amenés à se présenter, à imaginer une particularité et en jouer, à créer seul ou par petits groupes. Les classes ont également pu assis-

« Cela rebat les cartes. Des élèves en difficulté ou en retrait se révèlent très doués, les plus à l'aise le sont moins sur les planches »



De l'impro théâtrale et musicale qui ouvre tout un univers à ces élèves loin des structures culturelles.

CM1-CM2 de l'école de Saint-Denis de Cabanne (42) dans une séance d'improvisation. Si le scénario reste à enrichir, les gestes sont nets, les voix posées. « *Les première séances, c'était difficile, ils sortaient à peine un mot* », se souvient leur maîtresse, Florence Robin. Ici c'est la verte campagne roannaise aux portes de la Bourgogne, « *un désert culturel* », commente-t-elle. Le premier théâtre est à 25 km de là, parfois les classes marchent 5 km jusqu'à la salle de Maizilly pour voir des spectacles de la compagnie

n'est pas de créer un spectacle avec les classes mais de les initier à l'art de l'impro sur le thème de la différence. « *En parallèle, pendant la résidence, nous préparons un spectacle autour de l'autisme, dans la salle communale*. »

Travail sur la différence

Les deux types de créations se font ainsi écho. « *Certaines idées des élèves en lancent d'autres chez nous* », note-t-il et c'est bien là le principe de l'impro. La résidence propre-

ter à des répétitions de la troupe. Si les effets sur le climat scolaire sont encore difficiles à évaluer, l'enseignante note chez ses élèves de nets gains en assurance, en écoute les uns des autres. Elle en ressent les effets

sur toutes les présentations orales, que ce soit la récitation de poésie ou le rituel d'anglais le matin pour dire quel jour on est, le temps qu'il fait... Des regards qui se sont modifiés sur tel ou telle camarade qui s'est révélé, comme la menue Malia ou l'imaginatif Timéo. Maurin a été épaté par « *tous ces talents* » qui se sont révélés. Alors il se pourrait bien qu'à la rentrée la compagnie locale *Farfadets* accueille de nouveaux membres...

LAURENCE GAIFFE

comme des pros

Sophie Necker, formatrice en Espé

3 QUESTIONS À



« *La résidence d'artiste laisse la place à l'imprévisible, à la maturation.* »

Pourquoi proposer des résidences d'artiste aux classes plutôt que des interventions ponctuelles ?

Toute intervention artistique, ponctuelle ou plus longue, est bénéfique mais la résidence d'artiste se distingue par son rapport au temps. Cela permet une vraie rencontre dans la durée avec l'art et l'artiste et ainsi de co-construire le projet. Cette culture commune est une des conditions de sa réussite. Les différents partenaires ont le temps de s'entendre, d'écouter ce que l'autre propose, de se mettre d'accord sur le projet, ce qu'il contient et quelles valeurs il va porter. Ensuite, cet autre rapport au temps donne une forme de lenteur qui laisse s'installer les choses. Les acteurs peuvent s'en extraire, y revenir, tester. Cela laisse de la place à l'imprévisible, à la maturation aussi. Enfin, la résidence d'artiste permet de toucher plus d'acteurs, de présenter aux parents, à d'autres classes.

Quels peuvent être les effets attendus sur les élèves ?

Les évolutions se perçoivent à trois niveaux. D'abord dans le regard sur soi, dans le rapport à l'autre qu'il soit élève ou adulte et sur l'environnement, l'école, la commune, les lieux artistiques que l'on découvre. Une

résidence d'artiste permet de légitimer certains comportements, langagiers ou corporels, qui étaient perçus comme inappropriés. Par exemple des élèves turbulents ou timides se découvrent autrement, sont valorisés. Cela développe la confiance en soi et a des incidences sur le climat de classe. Les plus-values concernent également le langage, la latéralité. Surtout ces connaissances sont associées à du sensible et s'ancrent plus profondément.

Comment cela s'articule-t-il avec le travail de l'enseignant ?

Deux identités et des cultures différentes se rencontrent dans ces projets, celles de l'enseignant et celles de l'artiste. Ce qui compte beaucoup, c'est de parvenir à co-construire le projet pour que l'enseignant trouve sa place. Il est rassuré par ce travail avec un artiste parce que lui-même se sent moins légitime dans ce domaine. Mais c'est lui le professionnel qui a une connaissance précise de sa classe, de ses élèves et sait quelles compétences et quels contenus disciplinaires sont travaillés. Il est le chef d'orchestre qui coordonne les interventions au service de son projet éducatif.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE GAIFFE

SOCIOLOGUE DE FORMATION, SOPHIE NECKER EST ENTRÉE PAR LA DANSE DANS LA RECHERCHE SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE. ELLE EST AUJOURD'HUI MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ESPÉ DE LILLE-NORD DE FRANCE ET A PUBLIÉ EN 2015 AVEC SABINE THOREL-HALLEZ « DES PRATIQUES ARTISTIQUES POUR SE RENCONTRER ET CO-ÉDUCER. THÉÂTRE ET DANSE : VERS UN MIEUX-VIVRE EN MILIEU ÉDUCATIF ? »

EN BREVE

CRÉATIONS EN COURS

LA 2^E ÉDITION LANCÉE

Le dispositif ministériel *Création en cours* se poursuit en 2017-2018. Il est destiné aux classes de cycle 3 situées « dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural, zones périurbaines et Outre-mer ». Les projets retenus bénéficient alors de 20 heures d'intervention d'artistes « dans toutes les esthétiques », musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques ou encore photographie. Les inscriptions sont ouvertes sur le site: creationencours.fr

À MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)

UN FESTIVAL « BRIN D'IMPRO »

Il y eut d'abord deux classes puis quatre et en 2017, le Festival Brin d'impro de Montereau-Fault-Yonne en Seine et Marne a réuni douze classes de CE2, CM1, CM2 autour de rencontres imaginatives dans la salle communale en mai. À l'initiative de professeurs des écoles passionnés, le festival est ouvert à toutes les classes de la circonscription et devrait être reconduit à la rentrée.

[Page Facebook « Brin d'impro ».](#)

VI SUR SNUIPP.FR



PRATIQUES

L'ART ET LA MANIÈRE

Lors de la 16^e Université d'automne du SNUipp-FSU à Port-Leucate, la plasticienne agrégée en arts plastiques Joëlle Gonthier est intervenue pour rappeler l'importance de l'expression artistique à l'école élémentaire « dès le plus jeune âge » afin de pouvoir « exprimer son identité et ses idées », se faire comprendre. Elle est l'initiatrice de « La grande lessive », exposition internationale biannuelle d'œuvres tendues sur un fil à linge. Prochaine édition le 19 octobre: lagrandelessive.net

[Rubrique Le métier / Témoignage](#)

initiatives.fr
AU CŒUR DE VOS PROJETS SCOLAIRES



★ ★ ★
DEPUIS + DE
20 ANS
AU CŒUR DE
VOS PROJETS

**FINANCEZ VOS PROJETS
AVEC DES ACTIONS CLÉS EN MAIN**

*1 établissement sur 2
nous fait confiance !*

Toutes nos idées sur : **initiatives.fr**

initiatives.fr partenaire du bateau initiatives-cœur



LU DANS LE BO

N°21 DU 15 JUIN 2017

- Un texte de présentation de « l'université d'été Belc 2017 » sur les métiers du français dans le monde.

N°22 DU 22 JUIN 2017

- Un arrêté qui détaille les modifications dans l'organisation des enseignements au collège.
- Une instruction sur la campagne de contrôle et d'évaluation dans les accueils collectifs de mineurs pour l'été 2017.

N°23 DU 29 JUIN 2017

- Le décret sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Trois décrets sur l'organisation de la formation et de l'examen pour l'obtention d'un certificat de professionnalisation sur la lutte contre le décrochage scolaire.
- Un décret sur la revalorisation du montant des bourses de collège.
- Un décret sur les missions et le mode de désignation des « Conseillers entreprises pour l'école ».
- Un arrêté présentant la liste des établissements homologués « Enseignement français à l'étranger ».
- Une note de service détaillant la procédure d'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger – année scolaire 2017-2018.

- Un appel à candidatures pour des postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEF, Mlf et Aflec) ouverts aux personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

N°24 DU 6 JUILLET 2017

- Une modification de la liste des sections internationales dans les écoles, collèges et lycées.
- Une circulaire sur le « développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ».

N°25 DU 13 JUILLET 2017

- Une note de service sur le programme franco-allemand de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis – campagne 2018.

N°26 DU 20 JUILLET 2017

- Le calendrier scolaire de l'année 2018-2019.
- Une note de service sur la journée nationale du sport scolaire – mercredi 27 septembre 2017.
- La note de service sur l'organisation des élections aux conseils d'écoles – année scolaire 2017-2018.
- Le texte sur l'organisation des concours de recrutements – session 2018.

QUESTIONS RÉPONSES



La grande sœur d'une de mes élèves de maternelle peut-elle la récupérer à la sortie des classes ?

Les élèves de l'école maternelle sont remis aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit et présentées à la directrice ou au directeur. Toutefois, si le directeur estime que la personne ainsi désignée ne présente pas les qualités souhaitables, trop jeune par exemple, il peut en aviser par écrit les parents mais doit en tout état de cause s'en remettre au choix qu'ils ont exprimé sous leur seule responsabilité.

➤ Voir aussi la brochure du SNUipp-FSU sur l'autorité parentale

Quelles sont les réunions obligatoires avec les parents ?

Le directeur doit rencontrer les nouveaux parents dans les premiers jours de l'année pour leur expliquer le fonctionnement de l'école. Il doit aussi informer l'ensemble des parents des consignes de sécurité mise en place dans l'établissement. Toutes ces informations peuvent être données lors d'une seule réunion. Cette rencontre peut également être liée avec l'une des deux réunions annuelles que chaque enseignant doit faire durant l'année scolaire. Ces réunions peuvent prendre différentes formes, assemblée générale ou plus petits groupes, voir individuelles. **Vous pouvez trouver les informations concernant les consignes de sécurité dans le** ➤ *Question sur la sécurité des écoles.*

Je suis AESH et j'ai été nommé dans plusieurs écoles, ai-je droit à une indemnité ?

Pour les enseignants comme pour les AESH, un déplacement dans le cadre du service peut donner lieu à indemnisation, celle-ci est due pour toute journée durant laquelle le service est accompli, en totalité ou en partie, hors des communes de résidences administrative et familiale. La résidence administrative correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel on assure la plus grande part de son service. Attention, constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs. ➤ **N'hésitez pas à vous rapprocher de la section départementale du SNUipp-FSU pour vous aider dans les démarches.**

LE KISAITOU NOUVEAU EST ARRIVÉ



Un nouveau design, une présentation plus ergonomique et une mise à jour instantanée à chaque fois qu'un nouveau texte est paru : le Kisaitou en ligne fait peau neuve. Il détaille toujours tout - ou presque - ce qu'il faut savoir sur les questions réglementaires et la

carrière des enseignants des écoles. **À découvrir directement sur**

➤ <https://kisaitou.snuipp.fr> et accessible à partir de www.snuipp.fr

VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

RÉFÉRENCÉ
PAR :
**LE MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**



SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION

PROFESSEURS DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE, PEGC, DIRECTEURS D'ÉCOLE

Profitez de toute l'expertise d'Intériale et de ses partenaires avec des solutions adaptées à votre profession.



Distribuée par La Mage
MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



réinventons / notre métier

> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat

Lecture d'aventure

Une année scolaire, c'est une sorte de voyage, avec de nouveaux passagers et plein de rêves en tête, non ?
Pourquoi ne pas la commencer par une aventure, prolonger l'été et reprendre en douceur le chemin des apprentissages en partant à la découverte du monde grâce à ces albums tout en couleurs.



COUP DE CŒUR

AILLEURS,
 de Gus Gordon, Ed. NordSud
 Cycles 1 et 2

Pour un oiseau migrateur, aimer rester chez soi et cuisiner de bons gâteaux, ce n'est pas habituel. Quand tous partent en voyage, le voilà sans cesse occupé dans sa maison. Mais au cœur de l'hiver il finit par avouer qu'il ne sait pas voler: il faut toute l'amitié et la complicité de l'ours pour trouver un moyen de s'envoler quand même. Les illustrations mêlent subtilement les techniques (crayonnés, collages, photos, fonds aquarellés, gravures style vieux dicos...) pour accompagner ce texte drôle autant qu'émouvant sur l'ici et l'ailleurs.



LE VOYAGE DE GUACHIPIRA,

d'Ariana Arteaga Quintero,
 ill. Stefano Di Cristofaro,
 Ed. Rue du monde
 Cycle 3

Une découverte du Vénézuela, à travers la diversité des paysages, de la faune et de la flore, dans un récit de voyage et de transmission. Comme dans tout conte, l'héroïne, un minuscule colibri, part en quête de ce qui pourra améliorer sa vie et celle des siens. Les multiples rencontres l'aident à ramasser les fleurs qui redonneront le sourire à tous ceux qu'elle aime. En se ressourçant auprès de la nature, on fait bouger le monde... Et même les enfants peuvent avoir l'audace qui régénère.



LE VOYAGE D'IGNACIO,

d'Anne Cortey,
 ill. Vincent Bourgeau,
 Ed. Grasset Jeunesse
 Cycle 2

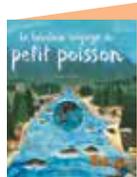
Invité par son cousin, Ignacio se fait une joie à l'idée de ce voyage dont il rêve depuis longtemps. Pour ne pas attrister ses amis, il renonce néanmoins à partir. Et provoque la déception de son cousin qui l'espérait. Pas facile! Jusqu'à ce que ses amis organisent une grande fête et une belle surprise. Un récit sur les choix parfois difficiles à faire dans la vie, les contradictions que provoquent nos décisions. Les illustrations font partager la douceur de l'amitié dans un récit où s'écrire aide à mieux se comprendre.



LES PLUS BELLES BERCEUSES DU MONDE,

Comptines du monde,
 Ed. Didier Jeunesse
 Cycles 1 et 2

Des escales à travers l'Afrique (Mali, Congo, Rwanda), les Antilles, les pays slaves, Israël, le Brésil ou l'Asie... Des langues africaines au créole, à l'hébreu, au portugais, au coréen comme au mandarin. Des thèmes universels pour endormir bébé: l'amour maternel, les petits cailloux qui entraînent l'enfant dans le sommeil... Un enchaînement de mélodies et de musiques propres à adoucir la vie à l'école, avec un album qui fait voyager à travers les douces illustrations de gens qu'on adore comme Laurent Corvaisier, Sacha Poliakova, Aurélia Fronty...



LE FABULEUX VOYAGE DU PETIT POISSON,

d'Hanako Clulow,
 trad. Marie Ollier,
 Ed. Gallimard Jeunesse
 Cycles 1 et 2

Sapins pointus, monts enneigés. Qui a bougé dans l'eau glacée? C'est un petit poisson qui frétille et s'élance. « *Le vent peut bien souffler, l'aventure commence.* » Impatient de rejoindre l'océan, le petit poisson est entraîné dans un grand voyage au fil de la rivière. Une véritable ode à la nature pour raconter avec poésie la migration de nombreuses espèces de poissons et un voyage dans des paysages magnifiques peuplés d'animaux charmants. Tendres, colorées et fraîches, les illustrations sont de toute beauté et un hologramme permet de donner vie au petit poisson que l'on retrouve de page en page grâce à un jeu de découpe. Original et surtout...super joli!



LE PÈRE DE LOUIS,

de Josette Wouters,
 Ed. Oskar éditeur
 Cycle 3

1950: comme nombre d'enfants, Louis grandit sans père, à la campagne, entouré de l'amour de sa mère et de ses grands-parents. Traité de bâtard par les grands à l'école, il s'interroge sur ses origines alors que sa maman noue une nouvelle histoire d'amour avec un voisin. C'est l'arrivée à la ferme de soldats américains qui va lui permettre de découvrir la vérité sur son père. Quelques années plus tard, un voyage aux USA l'amène à faire connaissance avec sa famille américaine, noire de surcroît. Un court roman au contexte historique intéressant qui pose des questions fortes sur l'identité et les questions raciales.



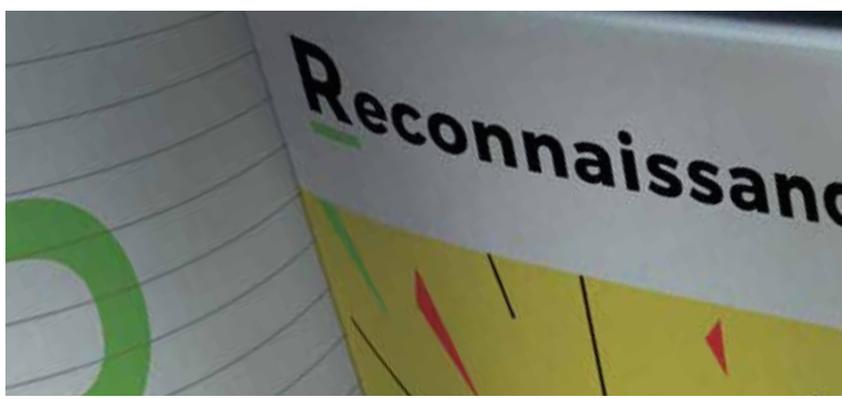
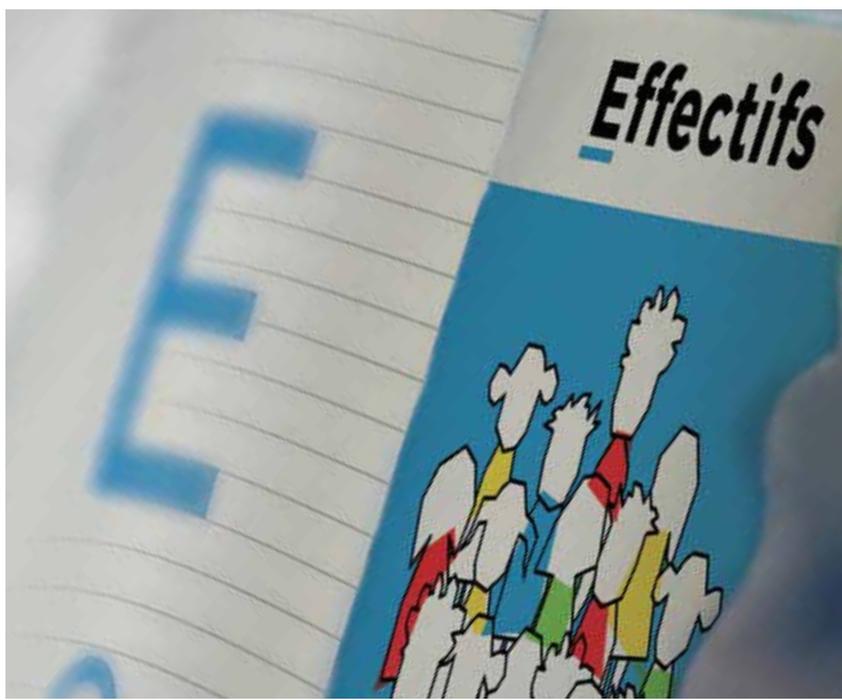
SHANGHAI, PROMENADES,

de Nicolas Jolivot,
 Ed. HongFei
 Cycle 3

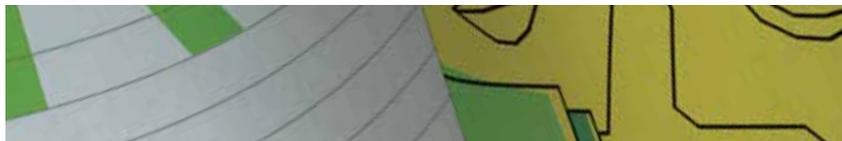
Et pour donner envie à nos élèves de tenir un carnet de voyage de leur année, pourquoi pas leur proposer ces promenades dans Shanghai? Elles font découvrir une ville avec ses paysages, son histoire, ses monuments, mais surtout ses habitants: leurs goûts (pour se prendre en photo comme pour déguster de succulentes nouilles), leurs habitudes, les us et coutumes... Écrit à la première personne, le texte assume un point de vue et dévoile des impressions. Les illustrations portent le même humour et le plaisir de partager la découverte de cette mégapole asiatique.



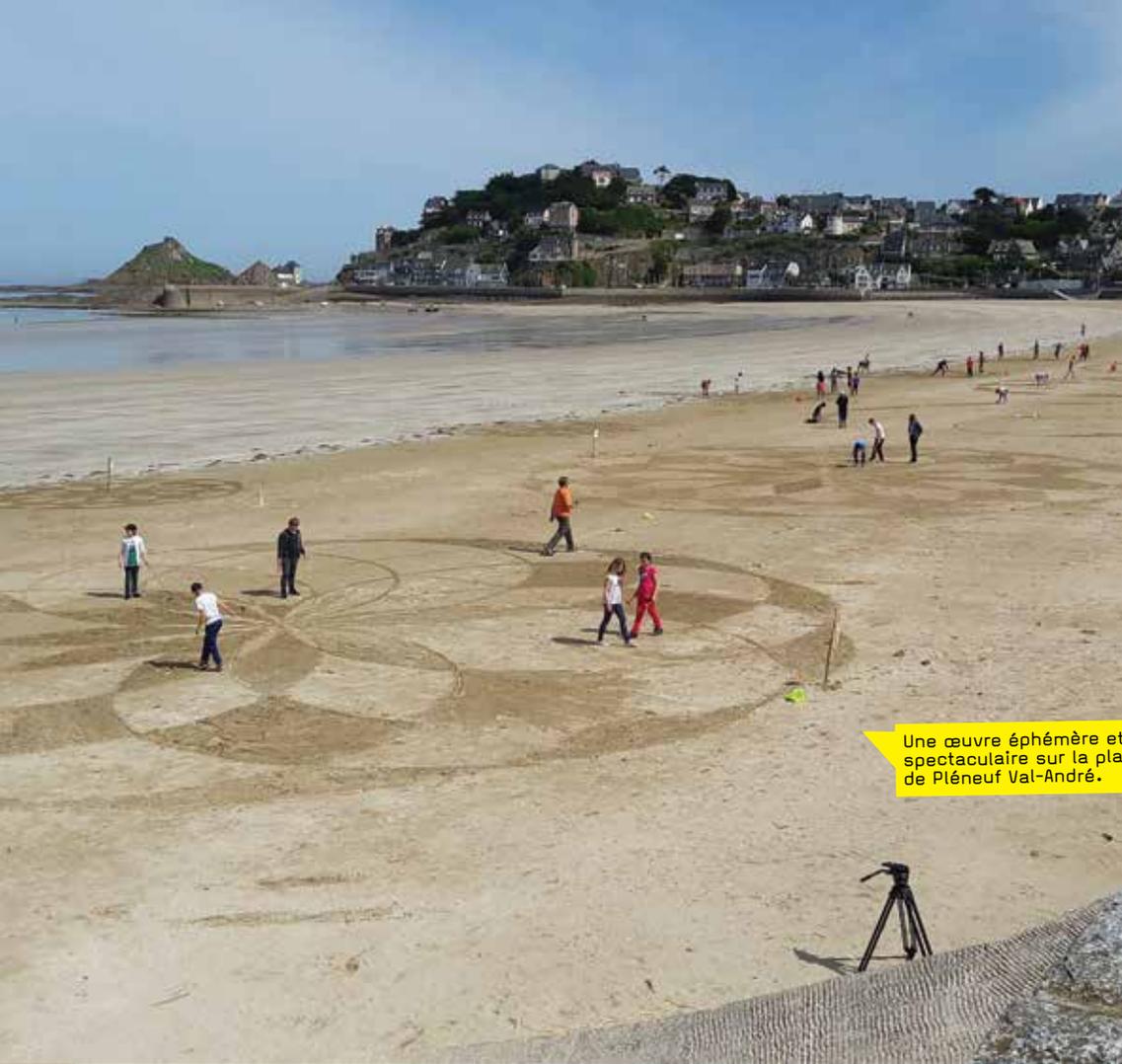
REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...



...CHANGEONS L'ÉCOLE !



EN BREF



Une œuvre éphémère et spectaculaire sur la plage de Pléneuf Val-André.

SAINT-BRIEUC

SOUS LES TRACÉS, LA PLAGE

Si le préfixe géo signe la vocation terrestre de la géométrie, la réalité des pratiques scolaires en la matière renvoie plutôt à la feuille blanche et au crayon de papier. Erik Kermorvan, formateur en mathématiques à l'Espé de Bretagne, a commencé à rêver à des figures géométriques en grand format en découvrant l'univers foisonnant des artistes de land art qui créent des œuvres éphémères dans la nature. Après s'être essayé avec les étudiants de l'Espé, Erik a coordonné cette année un projet associant trois CM2 et trois 6^e du REP du collège Racine à Saint-Brieuc. « Nous avons commencé par une animation pédagogique réunissant les enseignants des écoles concernées et les profs de maths du collège, précise-t-il, avec comme objectif de leur faire expérimenter les procédures, les outils utilisés pour faire des tracés à grande échelle, avec toutes les difficultés pratiques que ça suppose. »

Les vertus du méso-espace

Après deux réunions pour prévoir l'organisation matérielle, place aux travaux pratiques avec les élèves dans la cour du collège : « Des groupes de

6 avec 3 élèves de CM2 et 3 élèves de sixième ont été formés. Pour simplifier, les élèves ont choisi une figure commune qu'ils pouvaient personnaliser. Le tracé dans la cour permet de se familiariser avec le tracé à la corde et d'envisager les problèmes de proportionnalité qui se posent pour passer du petit au grand format ».

En mai dernier, sous le légendaire soleil breton, c'est le point d'orgue du projet avec la réalisation d'une grande rosace de 80 mètres de diamètre et d'autres de 20 et 12 mètres sur la plage de Pléneuf Val-André. Une réussite immortalisée par Erik depuis un petit avion loué pour l'occasion. « Le projet permet de donner du sens à la géométrie en la sortant des livres et des cahiers, mais au-delà, passer du micro-espace de la feuille au méso-espace oblige les géomètres à se déplacer physiquement dans la figure qu'ils dessinent et favorise le repérage des différents éléments, les points, le sens du tracé... » Le formateur compte bien passer au stade supérieur dès l'an prochain en intégrant la dimension artistique et créative dans ses futurs projets avec les classes.

PHILIPPE MIQUEL

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

EN MATERNELLE

Le blog de Sylvie Maillard, PE maître formateur, est un outil professionnel au service de la formation. Il propose notamment aux enseignants de les accompagner dans la construction des conditions de l'égalité, en particulier entre les filles et les garçons en maternelle : posture professionnelle, discours, quotidien ordinaire de la classe, projets, réseaux d'albums, débats, textes officiels et partenariat.

matieresdecole.net

ENFANTS AUTISTES

COMMUNIQUER PAR LA LITTÉRATURE

Le site *Litter-action'ailes* propose d'utiliser la littérature de jeunesse pour favoriser la communication et les interactions chez les élèves autistes au sein de classes spécialisées ou ordinaires. La conception du site est issue d'un dispositif de recherche-formation mis en place à Marseille par des chercheuses de l'Espé et l'université du Québec à Montréal. Il procure des ressources théoriques et pédagogiques. Il vise le public enseignant, mais aussi les accompagnants, le personnel du secteur médico-social et les familles.



DIRECTION LA LISTE DE RENTRÉE 2017

Le SNUipp-FSU propose sur son site la liste des très nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école. Cette liste à cocher détaille les opérations en trois volets : les partenaires institutionnels (inspection, mairie...), les familles, l'équipe pédagogique et le fonctionnement de l'école.

Rubrique [l'École/Direction et fonctionnement](#)

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Une bonification
de **35%** pour les
- de 30 ans



Pour toute information :

> sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit + prix appel



EN BREF

DÉLIT DE SOLIDARITÉ

CONDAMNÉ POUR AIDE AUX MIGRANTS

Cédric Herrou a été condamné le 8 août dernier à quatre mois de prison avec sursis pour « aide à l'entrée et au séjour de personnes en situation irrégulière ». Pour le SNUipp-FSU, l'agriculteur de la vallée de la Roya (06) n'a fait que remplir un élémentaire devoir de solidarité, mettant en lumière les obstacles dressés par les pouvoirs publics quant au respect des droits humains en matière d'accueil et de protection des migrants, notamment les mineurs isolés étrangers.

EMC

LA RENTRÉE SOLIDAIRE

C'est vers les enfants des écoles de Tunisie qu'est tournée cette année la rentrée solidaire organisée par l'ONG de développement *Solidarité laïque*, dont le SNUipp-FSU est membre, en partenariat avec la MAIF et la MAE. Une opération de solidarité concrète, avec une collecte de fournitures scolaires neuves ou de dons, et l'occasion d'aborder avec sa classe les questions du droit à l'éducation pour tous, de découvrir l'histoire et la culture de ce pays. **Toutes les informations pour participer sur** www.rentreesolidaire.org



PÉRISCOLAIRE

UN APPEL DES FRANCAS

Dans un appel rendu public le 21 juillet, les Francas demandent que le retour à la semaine de quatre jours ne fragilise pas les activités éducatives et périscolaires des collectivités territoriales qui concourent à la réduction des inégalités éducatives auxquelles sont confrontés les enfants et leurs familles. Pour le mouvement d'éducation populaire, quels que soient les rythmes adoptés, il faut « poursuivre le maillage entre temps scolaire et périscolaire par la construction de parcours éducatifs accessibles à tous avant, pendant et après l'école pour assurer un accueil éducatif territorial de qualité et contribuer au bien-être et à la réussite éducative de tous les enfants. »

Philippe Lenglet, PE à l'internat de l'ERPD de Douai (59)

PORTRAIT



Ses parents d'élèves travaillent dans les « ducasses », les foires aux manèges du Nord ou naviguent sur des péniches de Paris à

annualisés. « Cette variété me convient », explique Philippe, « car les horaires décalés dégagent du temps pour mes autres activités ». Le professeur est en effet artiste à ses heures, engagé dans un travail de photographie argentine et musicien. L'ERPD de Douai accueille

Anvers. Philippe Lenglet fait en effet partie des 22 professeurs d'école d'internat de l'École régionale du premier degré (ERPD) de Douai qui accueillent les enfants de bateliers et de forains, mais aussi de familles en difficulté intéressées par l'internat. Philippe exerce ce poste... « depuis toujours. Au sortir de l'École normale, j'ai demandé l'établissement pour rester sur Douai ». Il découvre cette affectation pas comme les autres où l'on intervient pendant la classe aux côtés des enseignants selon les besoins mais aussi après, au moment des études dirigées et également la nuit, une fois par semaine ainsi que certains week-ends ou mercredis. « Au total 34h par semaine. Une nuit est comptée 3h. » À Douai, les emplois du temps sont établis pour cinq semaines et

À DOUAI DANS LE NORD, L'ERPD, ÉCOLE RÉGIONALE DU PREMIER DEGRÉ, SCOLARISE COMME LES SEPT AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CE TYPE EN FRANCE LES ENFANTS DE BATELIERS ET DE FORAINS EN INTERNAT. PHILIPPE LENGLET Y A EFFECTUÉ TOUTE SA CARRIÈRE DEPUIS 1985.

150 élèves du CP au CM2 sur sept classes, puis passe le relais au collège voisin. Beaucoup d'enfants n'ont pas été en maternelle et l'équipe a donc un gros travail éducatif sur la socialisation, le langage. L'équipe défend cette professionnalité et s'oppose à tout remplacement par de simples surveillants. Le week-end les internes sortent « si un membre de la famille vient les chercher ». Mais ce n'est pas toujours le cas, donc l'école reste ouverte le samedi et le dimanche. Il faut alors gérer les coups de blues des petits pensionnaires. « Le

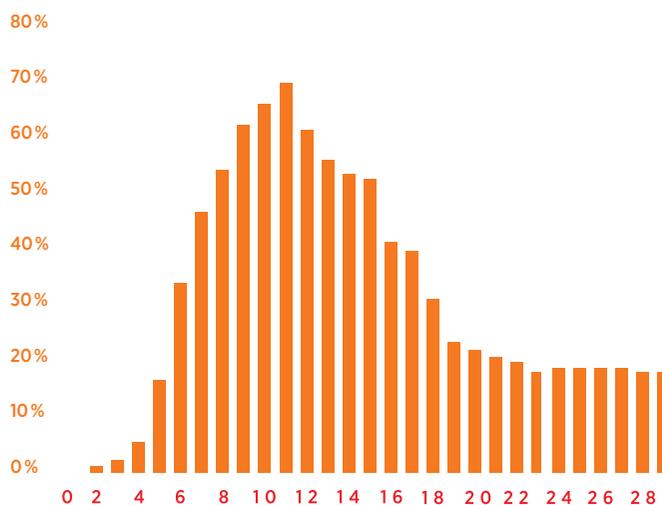
plus dur pour eux c'est cette séparation ». Des ateliers et des veillées sont organisés, Philippe s'occupe du labo photo et la guitare n'est jamais loin pour entonner « Le sud » ou « Santiano », même si les trois mâts ne voguent pas sur les canaux... LAURENCE GAIFFE

MOINS DE SPORT DÈS L'ENTRÉE AU COLLÈGE

➤ Plus on est jeune, plus on est sportif ? Pas si sûr... L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire constate en effet dans son étude « *Le sport une affaire de jeunes* » que le taux de licence sportive, un des indicateurs de cette pratique, augmente fortement durant le primaire, de 30 % de licenciés à 6 ans jusqu'à près de 70 % à 11 ans. Mais ce taux chute très nettement ensuite à l'entrée du collège et ceci jusqu'à la sortie du secondaire pour se stabiliser autour de 19 %, les jeunes étant alors absorbés par les études et l'orientation professionnelle.

Source: INJEP mars 2017.

TAUX DE LICENCE PAR ÂGE



Louis Maurin, journaliste

ENTRETIEN AVEC

« Il n'y a pas d'enfants pauvres, il n'y a que des enfants de parents pauvres »

Quels objectifs poursuivez-vous avec la publication de votre deuxième « Rapport sur les inégalités en France » ?

Notre site *inegalites.fr* est désormais très fréquenté et on pourrait se demander si on a forcément besoin de reprendre les données collectées sous forme papier. Pour nous, il reste important de faire le point de façon régulière. Le rythme biennal nous semble une bonne périodicité pour sélectionner les indicateurs principaux du moment et ainsi peser dans le débat en posant des jalons pour éclairer la situation de la société française. Notre rapport, s'il éclaire le niveau des inégalités, est là aussi pour objectiver le constat et apporter de la nuance dans les analyses. À force d'exagération, certaines formes de critique sociale nourrissent les arguments de ceux qui estiment que l'on dépense trop et veulent remettre en cause le modèle dans son ensemble.

Quels éléments marquants ressortez-vous de votre étude ?

Dans le travail que nous menons depuis maintenant plus de quinze ans, beaucoup se focalisent sur l'enrichissement des plus riches. À juste titre, car cet enrichissement est à bien des égards indécent, a fortiori dans une période de crise. En revanche, on fait relativement peu de cas de l'affaiblissement des catégories les plus pauvres. En bas de l'échelle des revenus, on a des gens qui vivent avec de moins en moins d'argent. Les évolutions démographiques, la crise de l'emploi et la précarité accroissent ce phénomène. C'est facile d'avoir un consensus sur les riches, car on a toujours plus riche que soi. Mais une certaine bourgeoisie intellectuelle, relativement aisée – aujourd'hui on rentre dans les 10% de personnes les plus riches avec 3000 euros de revenu après impôts pour une personne seule – oublie toute une partie de la société qui, sans vivre dans la grande misère, connaît une précarité qui s'accroît et des conditions de vie qui se détériorent.

Le débat est vif à l'heure actuelle autour des salariés et des conditions de travail.

Sur ce sujet comme sur d'autres, nous essayons de faire la part des choses et de ne pas tomber dans la caricature. On occulte beaucoup la pénibilité physique qui pèse sur toute une catégorie de salariés qui travaillent dehors, à la chaîne, soumis à la chaleur, aux intempéries, au bruit, à la pollution... Pour être franc et au risque de heurter vos lecteurs, dans le débat sur les retraites, on entend plus les professeurs des écoles que les ouvriers qui désossent des carcasses toute la journée. Non pas qu'il n'y ait pas une légitimité pour les enseignants à évoquer les difficultés à travailler auprès des jeunes enfants après 60 ans, mais cela pose un problème d'accès à la parole publique. Une des grandes fractures de la société d'aujourd'hui se situe entre les exécutants et ceux qui font exécuter. Tout comme la fracture

qui s'établit entre ceux qui ont un horizon de vie parce qu'ils ont un emploi stable, un salaire fixe et ceux à qui on dévoile le dimanche l'emploi du temps de la semaine et que ne peuvent imaginer ce que sera demain.

Les inégalités sont-elles vécues de la même façon en France que dans d'autres pays ?

En France, l'égalité est portée par la devise du pays et nourrie par les pouvoirs publics ce qui produit une aspiration très forte. Au niveau des pays occidentaux, la France se situe plutôt dans une position moyenne avec plutôt moins de pauvres grâce à notre protection sociale. Mais comme l'analysait déjà Tocqueville en son temps, c'est aussi parce qu'on est proche qu'on se compare. Dans la société de caste indienne, les gens ne se comparent pas. Si on prend l'exemple des immigrés, ceux qui posent problème ne sont pas ceux qui sont invisibles ou esclavagisés mais ceux qui réclament leur place et un statut identique dans notre société. Le sentiment d'inégalité existe dans toutes les sociétés occidentales. Les enquêtes de comparaison internationale qui concluent au pessimisme des Français sont à prendre avec des pincettes car leurs méthodes ne sont pas toujours très fiables.

Dans votre rapport, on est frappé par le nombre important d'enfants touchés par la pauvreté.

C'est vrai, même si en fait, il n'y a pas d'enfants pauvres, il n'y a que des enfants de parents pauvres. Il y a un décalage complet entre l'attention médiatique portée aux enfants pauvres et le regard posé sur leurs parents. La pauvreté des enfants heurte notre système de valeurs mais c'est en s'attaquant aux difficultés des adultes qu'on peut y remédier. L'école doit jouer son rôle pour enrayer la reproduction des inégalités sociales, ce qu'elle ne réussit pas bien. Pour autant, je m'inscris en faux par rapport au discours ultra-schématique tiré des enquêtes PISA ou du dernier rapport du CNETSCO. L'école n'augmente pas les inégalités. Que fait un professeur des écoles tout au long d'une scolarité primaire qui coûte 6 000 euros par enfant à la nation ? Certes il sanctionne les inégalités en produisant des hiérarchies mais d'un autre côté, il forme, il émancipe les enfants de chômeurs, d'ouvriers, d'employés. Où en serait-on sans cela ? Ceci n'exclut pas une nécessaire évolution de l'école française, trop formaliste et qui a été massifiée sans être modernisée. C'est surtout l'esprit qui doit évoluer : on tire quelques uns par le haut alors qu'il faudrait pousser tout le monde.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MIQUEL



LOUIS MAURIN EST JOURNALISTE, RESPONSABLE DE LA RUBRIQUE « SOCIÉTÉ » DU MENSUEL ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES. IL DIRIGE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS ET VIENT DE RÉDIGER, EN COMPAGNIE D'ANNE BRUNNER, RAPPORT SUR LES INÉGALITÉS EN FRANCE, ÉDITION 2017 (ÉD. DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS)

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

Offres valables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{re} et 2^e année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2017 hors options. Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2018 de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).



mgen[★]

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entouré : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.

mgen.fr